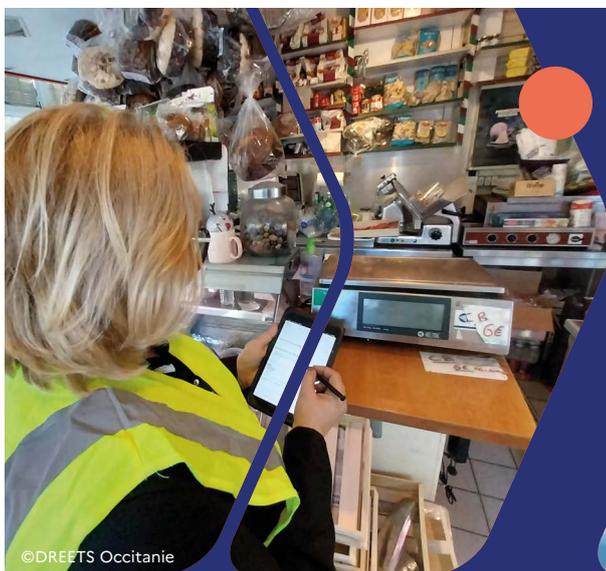




**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**



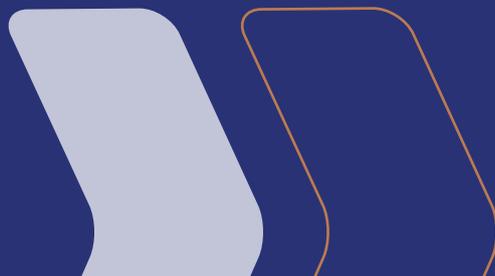
DREETS Occitanie

Rapport d'activité 2023



Sommaire

» Edito	03
» Missions.....	04
» Organisation, moyens, localisation	05
» Soutenir l’insertion sociale et professionnelle des publics les plus vulnérables	06
» Promouvoir une société du plein emploi et des compétences	11
» Investir dans une économie régionale innovante : le plan d’investissement France 2030	16
» Accompagner les entreprises face aux difficultés de recrutement et aux mutations économiques	19
» Garantir l’ordre public économique et social.....	22
» Protéger et informer les salariés	26
» Promouvoir la santé et la sécurité au travail.....	29
» Favoriser l’accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.....	31
» Veiller sur les plus fragiles	34
» Protéger les consommateurs	38
» Accompagner le développement des territoires.....	42
» Observer, analyser, évaluer pour éclairer les politiques publiques	45
» La plateforme d’observation sociale, un réseau partenarial pour mutualiser les connaissances.....	46



Édito



L'année 2023 aura été marquée par le lancement de plusieurs réformes et plans d'action structurants dans les champs d'activité de la DREETS, qui ont fortement mobilisé les équipes tout au long de l'année.

C'est d'abord l'adoption de la loi pour le plein emploi, réforme majeure qui doit permettre de renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et de répondre plus efficacement aux difficultés de recrutement, dans le cadre d'une gouvernance plus partenariale. L'année 2023 aura, à cet égard, été une année d'expérimentation et de préfiguration avant un déploiement échelonné en 2024 et 2025.

En matière de politique du travail, le nouveau plan national d'action de l'inspection du travail, décliné au niveau régional et départemental, impulse un changement important en renforçant les marges de manœuvre données au niveau départemental pour tenir compte des enjeux locaux, tout en réaffirmant les 5 fondamentaux de l'inspection du travail¹.

Dans le champ de la cohésion sociale, le gouvernement a présenté le nouveau plan « Logement d'abord », amorcé une transformation structurante de l'aide alimentaire avec le programme « Mieux manger pour tous », et présenté sa nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, le « Pacte des solidarités ».

Dans le domaine de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, l'année a été marquée par le transfert au ministère de l'agriculture du contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation, et parallèlement par le renforcement de l'action des équipes de la DREETS et des DD(ETS)PP² sur le champ de la loyauté des échanges.

Il faut souligner également l'adoption de la loi relative à l'industrie verte et le lancement de la territorialisation de la planification écologique, avec une première réunion de la COP Occitanie qui s'est tenue fin novembre à Toulouse.

Enfin, l'année 2023 a vu le lancement de plusieurs exercices de contractualisation majeurs, qui

devraient aboutir au 1^{er} semestre 2024 : pacte régional d'investissement dans les compétences avec le Conseil régional, pactes locaux des solidarités, contractualisation insertion-emploi avec les départements, futurs contrats de villes...

Cette année encore, les résultats obtenus, illustrés par le présent rapport, sont le fruit de l'engagement continu des agents de la DREETS.

L'année 2024 sera à nouveau une année de mobilisation intense, autour de 3 priorités :

- ▶ la mise en oeuvre de la loi pour le plein emploi, qui doit s'accompagner d'une véritable plus-value à la fois pour l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, et dans le service rendu aux entreprises, qui sont encore nombreuses à rencontrer des difficultés de recrutement ;
- ▶ La santé et la sécurité au travail : après avoir fortement diminué, puis s'être stabilisé, le nombre d'accidents du travail graves et mortels repart à la hausse. En 2024, la DREETS et les DDETS(PP) seront amenées à intensifier leurs contrôles dans ce domaine, tout en renforçant les actions partenariales avec les secteurs les plus accidentogènes et en direction des publics vulnérables ;
- ▶ La transition écologique : dans le cadre de la COP Occitanie, la DREETS copilote le groupe de travail sur la décarbonation de l'industrie. Elle a par ailleurs initié un travail prospectif sur les besoins en compétences liés à la transition écologique, et accompagne les filières dans leurs réflexions sur ce sujet.

Sur ces sujets et sur les autres, vous pouvez compter sur la mobilisation des agents de la DREETS, en lien étroit avec les directions départementales, au service de nos usagers – salariés, demandeurs d'emploi, personnes vulnérables, entreprises et consommateurs.

Bonne lecture !

Julien TOGNOLA, directeur régional

¹ La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, la lutte contre les fraudes, la réduction des inégalités, la protection des travailleurs vulnérables et le dialogue social

² Les acronymes sont développés dans le glossaire page 47

LA DREETS

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est un service déconcentré régional de l'État, commun aux ministères chargés de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités.

Elle met en œuvre les politiques publiques qui lui sont confiées et assure le pilotage, l'animation et la coordination des actions engagées, en lien avec les directions départementales interministérielles concernées et les acteurs des territoires.

La DREETS est l'interlocutrice des entreprises, des partenaires sociaux, des salariés, des associations de consommateurs, des collectivités territoriales, des acteurs de l'emploi, de la formation et de la lutte contre la pauvreté au niveau régional.

Missions

Ses champs d'interventions concernent :

- ▶ **le développement des filières stratégiques**, l'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique et numérique et la réponse à leurs besoins en compétences,
- ▶ **le soutien aux entreprises en difficulté**,
- ▶ **la politique d'accès et de retour à l'emploi**, notamment en direction des personnes en difficulté d'insertion professionnelle,
- ▶ **les politiques de cohésion sociale** : hébergement d'urgence, aide alimentaire, protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, les discriminations et les inégalités territoriales, politique de la ville,
- ▶ **le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux**,
- ▶ **le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales, la protection des consommateurs**,
- ▶ **le pilotage et l'animation de la politique du travail** et l'inspection du travail,
- ▶ **le contrôle de la formation professionnelle**,
- ▶ **la formation et la certification des professions sociales et paramédicales.**



Organisation, moyens, localisation

La DREETS est placée sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et de la Direction générale du travail (DGT) pour le système d'inspection du travail.

Elle regroupe 260 agents répartis en 4 pôles d'expertise travaillant en synergie :

- ▶ Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie (C),
- ▶ Entreprise, Emploi et Economie (3E),
- ▶ Politique du Travail (T),
- ▶ Cohésion Sociale, Formation, Certification (CSFC).

Elle comprend également :

- ▶ un cabinet chargé des études, des statistiques, de l'évaluation, de la communication et de la maîtrise des risques.
- ▶ un secrétariat général : RH, finances, fonctionnement et informatique.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS 2023



260 agents DREETS

» 170 à Toulouse

» 90 à Montpellier



859 millions d'euros
pour les politiques
publiques en 2023

La DREETS est localisée à Toulouse (siège) et à Montpellier.



Toulouse,
5 esplanade Compans Caffarelli



Montpellier,
520 allée Henri II de Montmorency

» SOUTENIR

l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus vulnérables

La DREETS met en œuvre une offre d'accompagnement dédiée, en appui du service public de l'emploi, pour permettre aux publics éloignés de l'emploi de reprendre confiance, de trouver leur voie et de se former.



Accompagner les jeunes en difficulté avec le Contrat d'Engagement Jeunes

Le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) vise à favoriser l'accès à l'emploi durable des jeunes qui en sont éloignés. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou jusqu'à 30 ans en cas de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont ni étudiants, ni en formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Lancé le 1^{er} mars 2022, le CEJ propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif sur une base de 15 à 20 heures d'activité par semaine, fondé sur la mobilisation d'un ensemble de solutions dites structurantes (formations, stages, immersions en entreprise ...), avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Il est mis en œuvre par l'opérateur France Travail et par les Missions locales.

En 2023, 34 904 jeunes sont entrés en CEJ. 9,5% d'entre eux sont des mineurs et 47,7% sont peu ou pas qualifiés. Au-delà de ces caractéristiques proches de celles observées au niveau national, on peut noter, en Occitanie, un taux de jeunes résidant en zone de revitalisation rurale (ZRR) beaucoup plus élevé (20,8% en Occitanie contre 12,7% pour la moyenne nationale) et une forte proportion de jeunes bénéficiant d'un accompagnement à la levée des freins sociaux (44% contre 34,1% au national).

À l'initiative de la dreets, un événement régional s'est tenu le 9 novembre avec près de 300 conseillers issus du réseau des missions locales et de l'opérateur france travail, avec pour objectif de renforcer la coordination des deux réseaux au service de l'accompagnement des jeunes en cej. Par ailleurs, à l'occasion du 1^{er} anniversaire du Contrat d'Engagement Jeunes, le préfet de région a accueilli en préfecture une trentaine de jeunes ayant bénéficié de ce dispositif, ainsi que leurs conseillers et employeurs. L'évènement, riche en témoignages, illustre la diversité des parcours des jeunes, mais aussi l'intérêt du dispositif qui a permis à la plupart de trouver leur voie.

Un volet « jeunes en rupture » a par ailleurs été mis en place pour compléter l'offre d'accompagnement destinée aux jeunes confrontés à de lourdes difficultés (logement, mobilité, santé, errance, isolement) et qui ne sont pas en mesure d'accéder directement au CEJ. En Occitanie, ce sont désormais 22 projets (contre 18 début 2023) qui sont accompagnés, en lien étroit avec des associations de lutte contre la pauvreté. L'objectif est de repérer, remobiliser et accompagner ces jeunes « en rupture » vers une insertion socio-professionnelle durable en leur permettant d'accéder au CEJ. Tout le territoire d'Occitanie est désormais couvert, permettant ainsi aux jeunes en grande difficulté d'avoir accès à ce dispositif près de leur lieu de vie. En 2023, 406 CEJ ont été signés grâce à cet accompagnement.



➤ Évènement 1 an CEJ - juin 2023 - Préfecture de la région Occitanie

Un plan structurant pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

La DREETS pilote et finance les dispositifs d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. S'il existe une obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés, à hauteur de 6% de leur effectif, force est de constater que de nombreuses entreprises assujetties ne respectent pas l'obligation d'emploi, et doivent s'acquitter d'une pénalité. La situation de tension sur le marché du travail doit inciter les entreprises à s'orienter davantage vers ce public, afin de répondre à leurs difficultés de recrutement.

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) a pour objectif de renforcer la coordination entre les professionnels œuvrant pour une meilleure insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Ce plan d'actions retient 4 orientations qui ont été déclinées en une quinzaine de groupes de travail opérationnels sur des thématiques allant de la mobilisation des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) à celle des TPE-PME, en passant par le maintien dans l'emploi des travailleurs



Perspectives 2024

JEUNES

- ▶ Poursuivre le déploiement du CEJ en renforçant la relation à l'entreprise et en mobilisant les solutions « structurantes » (formation, immersions en entreprises, écoles de la 2^{ème} chance, etc.)
- ▶ Déployer le CEJ Jeunes en rupture, en visant 2 700 entrées à l'horizon 2025
- ▶ Approfondir le partenariat entre les réseaux Missions locales et France Travail au travers de la mutualisation de l'offre de services
- ▶ Renforcer le ciblage du CEJ sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville

indépendants. Le PRITH, c'est également 22 projets territoriaux innovants pour l'inclusion des jeunes et le maintien en emploi de travailleurs en situation de handicap.

Le dynamisme du PRITH a permis d'atteindre un nombre consolidé de 22 927 retours à l'emploi en 2023, pour un objectif fixé à 20 600 dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement. Par ailleurs, dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, le préfet de la région Occitanie a réuni l'ensemble des clubs départementaux « Les entreprises s'engagent » de la région. Cet évènement organisé par la DREETS a permis de donner la parole aux entreprises qui s'investissent pour l'emploi des personnes en situation de handicap, en les invitant à témoigner de leurs expériences vécues. Les actions qu'elles mènent pour l'accès et le maintien dans l'emploi s'inscrivent dans l'objectif national d'atteinte du plein emploi des travailleurs handicapés. En Occitanie, à travers les 12 clubs départementaux, c'est une communauté de près de 2 000 entreprises, et 373 membres actifs, qui s'engagent pour une société plus inclusive et durable. 232 entreprises ont pris des engagements concrets sur le sujet du handicap.

Consolider les parcours d'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé visant à leur permettre d'accéder à l'emploi. La DREETS accompagne le développement de tous les types de structures : ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, et entreprises d'insertion par le travail indépendant.

Après une forte croissance impulsée depuis 2019 dans le cadre du Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique, l'année 2023 a été une année de consolidation. La DREETS et les DDETS(PP) ont poursuivi leur soutien aux structures de l'IAE, en veillant avant tout à maintenir l'offre d'accompagnement existante. Ainsi, près de 24 000 parcours individuels ont pu être soutenus en 2023.



Chiffres clés

JEUNES

34 904 jeunes entrés en Contrat d'Engagement Jeunes

406 contrats CEJ « jeunes en rupture »

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

416 structures agréées

23 386 demandeurs d'emploi ayant achevé leur parcours IAE en 2023

ENTREPRISES ADAPTÉES

91 structures agréées

employant **5 008** salariés

dont **3 320** travailleurs handicapés.

INSERTION DES REFUGIÉS

13 départements désormais couverts par le programme d'accompagnement des réfugiés AGIR



Par ailleurs, dans le cadre des travaux du comité régional d'inclusion dans l'emploi (CRIE), la DREETS a réalisé une cartographie régionale de l'IAE en Occitanie pour rendre lisible l'offre des 416 structures de la région.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des étrangers primo-arrivants

Afin de répondre aux enjeux de l'insertion sociale et professionnelle des étrangers primo-arrivants dans toutes ses dimensions (logement, emploi, ...), la DREETS s'est dotée d'une mission transversale dédiée à l'intégration des étrangers primo-arrivants.

Parce qu'ils rencontrent souvent de grandes difficultés dans l'accès au marché du travail et dans la valorisation de leurs connaissances, les réfugiés,

bénéficiaires de la protection internationale ou de la protection subsidiaire, font partie intégrante des publics visés par les politiques publiques d'accès à l'emploi. Mais les besoins d'accompagnement ne se limitent pas à l'emploi, compte tenu de l'existence de nombreux freins périphériques (langue, garde d'enfants, accès aux soins, mobilité...).

En 2023, l'action de la DREETS et des DDETS(PP) a porté principalement sur :

- ▶ le déploiement du programme AGIR dans 5 départements supplémentaires d'Occitanie : ce programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés s'adresse aux nouveaux signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), et propose un parcours intégré et personnalisé vers l'emploi et vers le logement. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des départements de la région sont désormais couverts par ce programme ;
- ▶ la reconduction des Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI) de Toulouse et de Montpellier.

Bien que n'ayant pas le statut de réfugiés, les personnes déplacées d'Ukraine ont pu également bénéficier des actions déployées : hébergement, accompagnement vers l'emploi, ouverture de droits, apprentissage linguistique...



Perspectives 2024

DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE ET ALLOCATAIRES DU RSA

- ▶ Contractualiser avec les conseils départementaux sur le volet « Insertion – Emploi » des Pactes des solidarités, pour renforcer l'offre d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi et préparer la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi
- ▶ Déployer le nouveau réseau de repérage et d'accompagnement des publics en rupture prévu par la loi pour le plein emploi



Perspectives 2024

INSERTION DES PUBLICS HANDICAPÉS

- ▶ Renforcer la sensibilisation des entreprises sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et mobiliser le service public de l'emploi et les autres partenaires du PRITH pour permettre aux entreprises d'employer au moins 6% de personnes en situation de handicap
- ▶ Dans chaque département, déployer l'accord-cadre négocié au niveau régional entre les Cap Emploi et les Services de Prévention et de Santé au Travail pour prévenir les licenciements pour cause d'inaptitude et lutter contre la désinsertion professionnelle en proposant les aménagements de postes utiles
- ▶ Déployer la stratégie régionale de consolidation et de développement des entreprises adaptées permettant de renforcer leur positionnement dans l'écosystème régional, d'améliorer les parcours des personnes en situation de handicap et d'optimiser les moyens alloués pour améliorer l'équilibre territorial

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- ▶ Améliorer le maillage territorial et diversifier l'offre des structures de l'IAE
- ▶ Accompagner la création de nouvelles structures d'IAE pénitentiaire
- ▶ Animer une réflexion partenariale sur l'évolution du modèle économique des ateliers et chantiers d'insertion et des associations intermédiaires

TRAVAILLEURS SÉNIORS

- ▶ Elaborer un plan d'action régional pour l'emploi des seniors

» PROMOUVOIR

une société du plein emploi et des compétences

La DREETS s'attache à répondre aux besoins en compétences professionnelles en soutenant la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), et en promouvant les aides à l'apprentissage. Elle contrôle l'activité des organismes de formation. Elle met en œuvre la politique des titres professionnels et délivre les diplômes du travail social et du secteur paramédical. Elle accompagne l'évolution de l'offre de formation dans le cadre des engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) conclus avec certaines branches et de l'appel à manifestations d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » de France 2030.

Pacte régional d'investissement dans les compétences

La formation professionnelle est un levier important pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises, favoriser l'insertion dans l'emploi et sécuriser les trajectoires professionnelles. C'est pourquoi l'État intervient en cofinancement dans la formation des demandeurs d'emploi – compétence des conseils régionaux – au travers du pacte régional d'investissement dans les compétences.

Sur la période 2019-2023, plus de 350 000 jeunes et demandeurs d'emplois ont été formés en Occitanie, pour un investissement de plus d'un milliard d'euros du Conseil régional, complété par des financements de l'État contractualisés à hauteur de 627 millions d'euros sur la période.

Pour la période 2024-2027, le gouvernement a décidé de maintenir un dispositif de soutien à la formation des demandeurs d'emploi, recentré sur les publics les plus fragiles.

Les derniers mois de l'année 2023 ont été consacrés à la négociation des termes du futur pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 avec le Conseil régional. Cette nouvelle contractualisation permettra de concentrer les budgets sur l'achat de formations pré-qualifiantes (compétences de base), qualifiantes répondant aux besoins de recrutement sur les métiers en tension, ainsi que sur les besoins en compétences résultant de la transition écologique. Il s'agit également de répondre à l'évolution des pratiques constatée chez les employeurs, qui privilégient des embauches rapides après des formations d'adaptation de courte durée. Le ciblage de cette nouvelle génération de PRIC sera renforcé sur les personnes peu ou pas qualifiées, et la levée des freins limitant l'accès à la formation (mobilité, garde d'enfants).

L'État investira près de 110 millions d'euros pour la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi en 2024 en Occitanie, en complément du Conseil régional.

ZOOM SUR



Vers le plein emploi

L'année 2023 aura été marquée par les travaux préparatoires à la mise en œuvre de la loi pour le plein Emploi promulguée le 18 décembre. Ces travaux ont mobilisé la DREETS, les DDETS(PP), l'opérateur France Travail et l'ensemble des opérateurs du service public de l'emploi, en partenariat avec les collectivités, en particulier le Conseil régional.

L'objectif de la réforme est triple :

- ▶ accompagner plus efficacement les entreprises et les demandeurs d'emploi grâce à des services mieux ajustés à leurs besoins, à une coopération accrue entre les acteurs du service public de l'emploi et à un pilotage plus efficient ;
- ▶ unifier la gouvernance du champ emploi-formation-orientation-insertion à chaque échelon territorial ;
- ▶ renforcer la territorialisation des actions grâce à des plans d'action locaux fondés sur une analyse des besoins au niveau infra-départemental.

Trois expérimentations de transformation de la gouvernance territoriale, visant la simplification des instances préexistantes et la recherche d'une plus grande opérationnalité, ont été lancées sur les bassins de Carcassonne, Castelsarrasin et Saint-Gaudens. Elles associent à la DREETS et aux DDETS(PP), les services du Conseil régional et ceux de France Travail.

L'année 2023 aura également permis l'expérimentation d'un accompagnement renouvelé des allocataires du RSA dans 18 départements en France, dont les bassins de Decazeville et Villefranche-de-Rouergue dans l'Aveyron. Cet accompagnement renouvelé se traduit notamment par une coopération accrue entre les services du Conseil départemental et ceux de l'opérateur France Travail, ainsi qu'une offre d'activités renforcée, à hauteur de 15/20h par semaine pour les allocataires du RSA. Six mois après sa mise en place, le dispositif enregistre déjà des résultats prometteurs : 63% des allocataires accompagnés ont pu accéder à un contrat de travail dont 52% à un contrat de plus d'un mois.

Fort de ce succès, le Premier ministre a annoncé l'extension de l'expérimentation à de nouveaux territoires, dont les bassins de Millau et Saint-Affrique dans l'Aveyron, et ceux de Lourdes et Adour-Madiran dans les Hautes-Pyrénées.

Le 1^{er} semestre 2024 devrait également voir aboutir la contractualisation insertion-emploi avec les Conseils départementaux, qui doit préparer le déploiement de la réforme sur l'ensemble du territoire national à compter du 1^{er} janvier 2025.

Enfin, la DREETS et la direction régionale de France Travail se sont attachées à renforcer le partenariat entre leurs deux réseaux (interventions croisées en comité de direction, « lab » culture commune, suivi conjoint de l'expérimentation d'accompagnement renforcé des allocataires du RSA en Aveyron).

Le déploiement de la réforme sera l'un des grands chantiers de l'année 2024.

Perspectives 2024

- ▶ Finaliser la contractualisation avec le Conseil régional sur le nouveau pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027
- ▶ Poursuivre le développement de l'apprentissage en outillant les acteurs (cartographie de l'offre de formation), en renforçant l'action des opérateurs du service public de l'emploi (Missions locales, France Travail) pour saturer les places en CFA, et en veillant à la qualité de l'accompagnement des apprentis
- ▶ Accompagner la réforme de la VAE et réduire les délais de délivrance des diplômes

Développer l'apprentissage en région

Véritable passerelle vers l'emploi et la qualification, l'apprentissage est à la fois un tremplin d'excellence pour l'avenir des jeunes et un moyen pour l'entreprise de recruter des futurs collaborateurs en participant à leur formation. La DREETS pilote le déploiement de l'apprentissage en région, en ciblant particulièrement les publics les moins qualifiés et les métiers en tension. Elle s'attache à faire connaître les mesures d'aide à destination des entreprises et contrôle les centres de formation des apprentis (CFA) afin de garantir une prestation de qualité.

En lien avec la réforme de 2018, le nombre de contrats d'apprentissage a triplé en Occitanie entre 2017 et 2022, une progression plus rapide que la moyenne de France métropolitaine. Si le nombre d'apprentis progresse pour tous les niveaux de qualification, les apprentis sont désormais très majoritairement diplômés du bac ou du supérieur et la part de jeunes femmes progresse plus rapidement. Le secteur tertiaire est le premier bénéficiaire de cet afflux massif.

Après une année record en 2022 avec plus de 73 700 nouveaux contrats, les chiffres de l'année 2023 devraient marquer une nouvelle hausse du nombre d'apprentis.

L'aide exceptionnelle attribuée aux employeurs, désormais d'un montant unique de 6 000 euros, soutient la dynamique.

Le nombre d'organismes de formation par apprentissage (OFA) et de centres de formation des apprentis (CFA) a quant à lui été multiplié par 3 (de 98 à 302 structures).

Une cartographie dynamique permettant de suivre en temps réel l'évolution de l'offre de formation dans la région sera publiée sur le site « Apprentissage en région » au 1^{er} semestre 2024.

En 2023, l'action des opérateurs du service public de l'emploi a porté notamment sur la filière aéronautique. Un travail de repérage des jeunes a été réalisé pour remplir les places ouvertes en CFA, afin de répondre aux importants besoins de recrutement de la filière. Une prépa-apprentissage dédiée a par ailleurs été créée à Toulouse, afin d'élargir les publics. De même,

pour l'artisanat, la DREETS a accompagné la chambre de métiers et de l'artisanat régionale Occitanie, avec la mobilisation du service public de l'emploi, pour pourvoir 2 500 offres d'apprentissage encore disponibles au mois d'août.

Un séminaire régional pour promouvoir l'accès à l'alternance des jeunes travailleurs en situation de handicap a été organisé le 7 décembre à Montpellier et a rassemblé plus de 250 professionnels venus de toute l'Occitanie (référénts handicap des missions locales et des CFA notamment). Par ailleurs, en lien avec la déléguée régionale à la lutte contre l'illettrisme, une expérimentation a été lancée en septembre 2023 dans des CFA occitans autour de la mobilisation de l'outil de diagnostic numérique EVA qui permet aux professionnels de diagnostiquer l'illettrisme.

Enfin, le système d'inspection du travail est attentif aux conditions d'emploi et de santé/sécurité des jeunes et des apprentis en entreprise. Les actions de sensibilisation ont été renforcées dans les CFA auprès des formateurs et des apprentis.



Contrôler les acteurs de la formation professionnelle

Le service régional de contrôle de la formation professionnelle procède à l'enregistrement et au suivi administratif de l'activité des organismes de formation, assure le contrôle de ces organismes et informe les usagers (particuliers, employeurs, professionnels de la formation) sur la réglementation.

Le nombre des organismes de formation est en forte augmentation : fin 2023, on compte 12 800 organismes de formation en Occitanie. Sur la seule année 2023, plus de 3 460 d'activité ont été déposées.

Les fraudes se complexifient et exigent un travail approfondi des agents de contrôle. En 2023, sur 96 contrôles, 46 ont conduit à des demandes de reversement à hauteur de 9,8 millions d'euros.



©Adobe Stock



Chiffres clés

PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PRIC)

350 000 jeunes et demandeurs d'emploi formés sur la période 2019-2023 dans le cadre du PRIC

CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

3 460 nouvelles déclarations d'activité déposées dont 2251 acceptées

12 800 organismes de formation enregistrés au 31 décembre 2023

96 contrôles réalisés dont 46 ont donné lieu à reversement

9,8 millions d'euros de demandes de reversement

Mettre en œuvre la politique des titres professionnels

Les titres professionnels sont des certifications professionnelles délivrées, au nom de l'État, par le ministère chargé de l'emploi. La DREETS est chargée de l'agrément des centres de formation qui souhaitent organiser les sessions de validation conduisant à l'un des titres professionnels ou au certificat complémentaire de spécialisation (CCS). Les sessions sont supervisées par la DDETS(PP) du département concerné.

Le titre professionnel atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier. Il permet de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi de son titulaire et s'obtient au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La DREETS a délivré 1 058 agréments pour organiser des sessions de validation des titres professionnels en 2023. 257 centres agréés en Occitanie peuvent organiser ces sessions de validation sur 1 525 plateaux techniques.

Délivrer les diplômes d'État dans le secteur paramédical et social

La DREETS est chargée, pour le compte du ministère du travail, de la santé et des solidarités, de délivrer les diplômes d'État dans le secteur paramédical et social. Les candidats obtiennent leur diplôme par la voie de la formation initiale ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), en totalité ou partiellement.

En 2023, la DREETS a délivré plus de 7 477 diplômes d'État dans les métiers paramédicaux (5 812) et du travail social (1 665).

71% des diplômes paramédicaux concernent des infirmiers (1 826) et des aides-soignants (2 293). Sur les 21 métiers du paramédical, le nombre de diplômés a augmenté de 3,5% sur un an. Par ailleurs, cette année, 83 abandons d'études d'infirmier ont donné lieu à la délivrance d'un diplôme d'aide-soignant.

S'agissant des métiers du travail social, 1 010 diplômes d'État d'accompagnant éducatif et social ont été délivrés, 294 diplômes d'éducateur de jeunes enfants et 181 diplômes d'assistant familial. Le nombre de diplômés du secteur social est relativement stable par rapport à 2022.

La DREETS est également chargée d'autoriser l'exercice paramédical pour des personnes formées dans un pays de l'Union européenne. En 2023, 255 autorisations d'exercice ont été accordées, venant ainsi renforcer les ressources disponibles en région. 77% des demandes concernent le métier de masseur kinésithérapeute.



Chiffres clés

TITRES PROFESSIONNELS

1 058 agréments délivrés pour l'organisation de sessions

DIPLÔMES D'ÉTAT DU SECTEUR PARAMÉDICAL ET SOCIAL

Près de **7 500** diplômes d'État du secteur paramédical et social délivrés



INVESTIR

dans une économie régionale innovante : le plan d'investissement France 2030

La DREETS agit au service du développement économique, en appui aux filières stratégiques de l'industrie régionale, contribuant ainsi à la politique de souveraineté industrielle. Elle accompagne les grandes transformations, numérique et écologique, du tissu industriel régional.

Elle s'appuie pour cela essentiellement sur son service économique de l'État en région.

Chiffres clés

FRANCE 2030 VOLET NATIONAL

547 projets soutenus

1,34 milliard d'euros d'aides allouées depuis le lancement du plan

FRANCE 2030 VOLET RÉGIONALISÉ

48 projets soutenus

11 millions d'euros d'aides allouées



ZOOM SUR

Le volet régionalisé de France 2030

Le volet régionalisé du plan France 2030 a été voulu pour conjuguer les forces du plan national France 2030, tout en renforçant la prise en compte des enjeux territoriaux. Les comités de pilotage, chargés de sélectionner les lauréats, sont ainsi présidés par la préfecture de région et le Conseil régional.

Le volet régionalisé du plan France 2030 est doté en Occitanie d'un budget de 88 millions d'euros, cofinancé à parité par l'État et le Conseil régional. Dans ce cadre, deux appels à projets (AAP) ont été publiés en juin 2022 :

- ▶ **L'AAP « I-Démo régionalisé »**, qui soutient des projets collaboratifs d'innovation, permettant de constituer un tissu d'entreprises de toute taille, engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation en lien avec la recherche académique, afin de favoriser leur croissance et leur compétitivité ; Cet AAP, doté de 30 millions d'euros, est accessible à l'adresse suivante : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/aap-i-demo-regionalise>
- ▶ **L'AAP « Innovation »**, qui soutient les projets individuels d'innovation, ayant pour but d'accélérer l'émergence d'entreprises innovantes leaders sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure au moins nationale. Cet AAP, doté de 40 millions d'euros, est accessible à l'adresse suivante : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/france-2030-regionalise-aap-projets-dinnovation>

Au 31 décembre 2023, 48 projets ont été soutenus par le volet régionalisé de France 2030, pour 11 millions d'euros d'aides allouées.

France 2030, un plan d'investissement pour répondre aux défis de l'industrie

Le Service économique de l'État en région (SEER) participe au déploiement du plan d'investissement France 2030, dans le cadre de sa mission de soutien à l'innovation des entreprises. Plus généralement, le SEER accompagne le développement des filières stratégiques régionales (aéronautique, santé, spatial, numérique, énergies, agroalimentaire...).

Lancé fin 2021, le plan d'investissement France 2030 a fêté son 2^{ème} anniversaire à l'occasion d'un déplacement du Président de la République à Toulouse le 11 décembre dernier. Doté de 54 milliards d'euros, ce plan vise à renforcer la capacité d'innovation de l'industrie française, à favoriser l'investissement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique de l'industrie.

Toutes thématiques confondues, pour la région Occitanie, le montant des aides accordées s'élève à 1,34 milliard d'euros en deux ans. Les montants les plus importants concernent : l'hydrogène (212 millions d'euros), l'aéronautique (241 millions d'euros), la santé (161 millions d'euros), l'accès aux matières premières dont la filière bois (97 millions d'euros), l'alimentation saine et durable (53 millions d'euros), le spatial (51 millions d'euros), les technologies numériques (47 millions d'euros), l'automobile du futur (47 millions

d'euros), et la décarbonation de l'industrie (15 millions d'euros). Par ailleurs, 7 projets issus de start-ups ou PME ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets « Première usine », pour un soutien public de 17,8 millions d'euros.

Ces résultats sont le fruit du dynamisme de l'écosystème économique occitan. Le SEER s'attache à informer les entreprises concernées par les appels à projets, notamment dans le cadre de webinaires organisés en lien avec les pôles de compétitivité. En appui des préfets de département et des sous-préfets France 2030, les chargés de mission du SEER assurent un suivi des dossiers stratégiques du territoire pour les orienter vers les dispositifs appropriés et organiser des points de présentation entre les porteurs et les opérateurs nationaux. Ils contribuent également à l'animation et à la formation des différents relais régionaux : chargés de mission du Conseil régional, de l'agence de développement AD'OCC, des CCI, sous-préfets France 2030.

Soutenir la transformation écologique de l'industrie

Au titre de ses missions d'accompagnement des entreprises et des filières industrielles, la DREETS participe à la déclinaison en région de la planification écologique. Elle pilote, avec le Conseil régional et l'ADEME, la décarbonation du secteur industriel (celui-ci représente 12% des émissions de CO2 pour la région) et anime la réflexion sur les besoins en compétences liés à la transition écologique.

Le 30 novembre, s'est tenue à Toulouse la première réunion de la « COP » (conférence des parties) Occitanie. Afin d'impulser partout sur le territoire la nécessaire transformation écologique, et en particulier de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Gouvernement a engagé la territorialisation de la planification écologique pour définir régionalement les leviers d'actions les plus pertinents.

La DREETS est particulièrement concernée par le secteur de l'industrie et copilote avec le Conseil régional le groupe de travail « Mieux produire dans l'industrie », qui réunit les services et opérateurs de l'État et du Conseil régional, les chambres consulaires,



↳ Visite officielle du Président de la République - Toulouse - le 11 décembre 2023

les Territoires d'Industrie et des représentants des filières et organisations professionnelles.

Les agents du SEER sont mobilisés pour déployer l'effort de décarbonation sur les 50 sites les plus émetteurs de la région, en partenariat avec l'ADEME. Il s'agit notamment d'identifier, site par site, l'origine des émissions, les leviers de décarbonation mobilisables et d'orienter les industriels concernés vers les outils de financement adaptés.

Une action de sensibilisation large est également prévue pour les plus petits émetteurs, avec le soutien des chambres consulaires et des organisations professionnelles, et en s'appuyant sur les Territoires d'Industrie.

Un autre axe de travail portera sur la visibilité de l'offre régionale de solutions de décarbonation.

Enfin, la DREETS agit à plusieurs niveaux afin d'appuyer la réflexion des filières sur l'évolution des métiers et les futurs besoins en compétences au regard des enjeux de la transition écologique.

Des engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) ont ainsi été déployés avec les secteurs du bâtiment (OPCO Constructys) et des entreprises de proximité (OPCO EP), afin de sensibiliser les entreprises aux enjeux de la transition écologique, de la décarbonation et de l'économie circulaire. Un EDEC expérimental a par ailleurs été signé en Ariège pour accompagner l'aval de la filière automobile (concessionnaires, réparateurs, etc.) sur la transformation des métiers liée à la montée en puissance des véhicules électriques.

Le dispositif FNE-Formation a également été mobilisé pour accompagner la montée en compétence des salariés des entreprises régionales du bâtiment liée à la transition écologique (710 entreprises bénéficiaires pour 1,2 million d'euros).

Enfin, l'État a cofinancé le dispositif Revenu Ecologique Jeune du Conseil régional au travers du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Il a pour objectif de rendre plus attractives pour les jeunes les formations, (et donc les métiers) de la transition écologique.



➤ Réunion de la « COP » Occitanie - Toulouse - 30 novembre 2023

Perspectives 2024

- ▶ Poursuivre l'accompagnement des filières stratégiques pour l'économie régionale (dont aéronautique, spatial, santé, numérique, agroalimentaire, énergies)
- ▶ Rencontrer les 50 sites les plus émetteurs de l'industrie régionale et identifier les dispositifs les plus pertinents de soutien à leurs projets de décarbonation
- ▶ Accompagner la réflexion des filières sur l'évolution des métiers et leurs besoins en compétences en lien avec la transition écologique, notamment dans le cadre du dispositif EDE et de l'appel à manifestations d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » de France 2030

» ACCOMPAGNER

les entreprises face aux difficultés de recrutement et aux mutations économiques

La DREETS et les DDETS(PP) accompagnent les entreprises pour répondre à leurs difficultés de recrutement et à leurs enjeux d'évolution des compétences. Par ailleurs, la DREETS soutient les acteurs économiques fragilisés par des mutations économiques, industrielles, technologiques. En lien étroit avec les DDETS(PP), elle mobilise différents dispositifs, notamment l'activité partielle, pour préserver l'activité et l'emploi dans les territoires et pour aider les entreprises à rebondir après une crise.

Chiffres clés

238 entreprises accompagnées par les commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)

576 entreprises rencontrées et accompagnées par les délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP)



Réduire les tensions de recrutement

Le réseau DREETS-DDETS(PP) accompagne les entreprises dans leurs démarches de recrutement et de fidélisation des salariés, en s'appuyant notamment sur le réseau des délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) placés au sein des DDETS(PP). Les DARP appuient les entreprises dans leurs démarches d'anticipation des besoins en emplois et en compétences. Ils proposent des solutions en activant l'ensemble des leviers existants (activité partielle, FNE-Formation, prestation conseil RH, dispositifs d'appui aux transitions professionnelles) et en mobilisant les opérateurs spécialisés : France Travail, Missions locales, Cap Emploi, APEC.

Dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement, la mise en œuvre du plan de lutte contre les tensions de recrutement a été une priorité pour la DREETS et les DDETS(PP) en 2023. 578 entreprises ont été contactées et visitées par les DARP dans ce cadre.

Des actions ciblées sur certains secteurs stratégiques ont été conduites, notamment l'industrie aéronautique ainsi que le tourisme et l'agriculture au travers du plan régional pour l'emploi saisonnier.

Pour accompagner l'industrie aéronautique, qui doit répondre au défi de la remontée en cadence de la production, plusieurs actions ont été conduites dans le cadre d'une « task force aéronautique » copilotée par la DREETS et le Conseil régional :

- ▶ réunions d'information sur les outils d'accompagnement au recrutement et à la fidélisation des salariés ;
- ▶ déploiement d'une équipe pluridisciplinaire (État / France Travail / Conseil régional / OPCO...) mobilisable par les entreprises de la filière pour accompagner leurs recrutements ;
- ▶ action commune pour optimiser le remplissage des places d'apprentissage dans la filière.

Par ailleurs, un plan sur le travail saisonnier a été co-construit avec le Conseil régional, afin de répondre aux difficultés de recrutement qui touchent particulièrement les secteurs du tourisme et de l'agriculture. Ce plan s'inscrit dans le prolongement

des annonces ministérielles de mai 2023 et cible les principaux leviers identifiés : qualité de vie au travail et dialogue social, logement des saisonniers, solutions de transport, formation et continuité des parcours. Le 5 juin, la DREETS et le Conseil régional ont réuni les dirigeants des dix maisons du travail saisonniers (MTS) d'Occitanie pour leur présenter le projet de plan. Les MTS seront des opérateurs centraux pour déployer le plan d'action régional en lien avec les DDETS(PP). Le plan finalisé a été présenté le 18 janvier 2024 au salon TAF de Lourdes, en présence du préfet de région, Pierre-André Durand, et de Muriel Abadie, vice-présidente du Conseil régional.

Soutenir les entreprises en difficulté

Au sein de la DREETS, sous l'égide du préfet de région, deux Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) sont chargés d'accompagner les entreprises en difficulté, notamment les entreprises industrielles de 50 à 400 salariés.

L'année 2023 a été marquée par la hausse des prix de l'énergie, qui s'est ajoutée aux autres difficultés liées à la guerre en Ukraine (problèmes d'approvisionnement, hausse du prix des matières premières) et aux conséquences de plus en plus visibles du dérèglement climatique (sécheresse, canicule). Dans ce contexte, le nombre de défaillances d'entreprises est orienté à la hausse et dépasse désormais son niveau de 2019.

Les deux CRP d'Occitanie ont, chacun, accompagné, une centaine d'entreprises en 2023, dans un contexte marqué par la hausse des prix de l'énergie, des matières premières, des transports et des salaires, impactant les marges des entreprises qui n'ont souvent pu répercuter que partiellement ces hausses sur leurs clients. La réduction des marges, associée à une hausse de l'endettement moyen, se traduit par des tensions de trésorerie et une augmentation des défaillances, qui ont retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire, voire un peu plus. Le secteur du bâtiment est particulièrement touché, mais d'autres secteurs comme l'agroalimentaire ou l'automobile sont également fortement représentés parmi les dossiers traités par les CRP.



➤ Inauguration du salon TAF à Lourdes - janvier 2024

La DREETS a aussi été fortement mobilisée pour accompagner les entreprises confrontées à la hausse des prix de l'énergie et faire connaître les dispositifs d'aide. Une vingtaine d'entreprises particulièrement exposées ont fait l'objet d'un suivi donnant lieu à un examen de la situation « à 360° » et à un travail collaboratif avec les DDFIP, en lien étroit avec la négociatrice nationale « énergie » placée auprès du ministre chargé de l'économie.

ZOOM SUR



« Team RH Occitanie »

Dans le cadre du plan de réduction des tensions de recrutement, la DREETS, en coordination avec le Conseil régional et France Travail, a pris l'initiative de cette démarche qui vise à structurer et rendre plus lisibles les nombreux outils d'appui RH aux entreprises, notamment en termes de recrutement et de fidélisation des salariés, de manière à amplifier leur mobilisation. Les travaux préparatoires se sont déroulés pendant l'année 2023 : charte de coopération entre partenaires du projet, outils de communication à destination des entreprises, modalités d'échanges entre les conseillers des différentes parties prenantes... L'objectif est d'orienter efficacement les entreprises vers le bon interlocuteur et le bon outil en fonction de leurs besoins. « Team RH Occitanie » sera déployée dans le courant de l'année 2024.



Faciliter le dialogue social dans l'entreprise et dans les territoires

La DREETS et les DDETS(PP) promeuvent et financent des actions collectives pour renforcer le dialogue social dans les entreprises et sur les territoires.

Ainsi, les observatoires départementaux d'analyse, d'appui au dialogue et à la négociation sociale (ODDS) ont pour mission de favoriser le développement du dialogue social dans les entreprises de moins de 50 salariés. Les ODDS d'Occitanie développent en particulier des outils clés en main à destination des employeurs et des représentants des personnels. En 2023, un espace ressource des ODDS a été développé et mis en ligne avec l'appui de la DREETS et de l'ARACT Occitanie. Il s'inscrit dans le cadre du Plan régional santé travail et est aujourd'hui étendu au territoire national.

Les ODDS s'articulent avec d'autres instances plus spécialisées : les commissions paritaires hygiène sécurité et conditions de travail (CPHSCT) qui aident les entreprises agricoles à aborder notamment les enjeux de santé et sécurité au travail ou encore la commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRIA) dont l'objectif est de développer le dialogue social dans l'artisanat.

Par ailleurs, l'inspection du travail veille à la mise en place effective des instances de dialogue social au sein des entreprises assujetties, notamment le comité social d'entreprise (CSE) institué par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017.



espace-odds.fr :

un espace ressources pour les acteurs du dialogue social dans les entreprises

Perspectives 2024

- ▶ Déployer la démarche « Team RH Occitanie », qui vise à structurer et rendre plus lisibles les nombreux outils d'appui RH aux entreprises, et mettre en place des équipes de proximité pour aller vers les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement
- ▶ Concevoir et déployer, en lien avec le secrétariat général à la planification écologique, un plan d'action régional pour répondre aux besoins en emplois et en compétences liés à la transition écologique
- ▶ Organiser avec les partenaires sociaux une journée consacrée au dialogue social, avec un focus sur les questions liées à la transition écologique



» GARANTIR

l'ordre public économique et social

La DREETS contribue à garantir l'ordre public économique et social en luttant contre le travail illégal et les fraudes à la prestation de service internationale, en contrôlant le respect des règles applicables aux relations inter-entreprises, et en promouvant un cadre favorable à une concurrence loyale et ouverte, indispensable au bon fonctionnement de l'économie.



Chiffres clés

TRAVAIL ILLÉGAL

600 interventions de l'URACTI
10% des contrôles ont donné lieu à une procédure de sanction

CONTRÔLES LOI EGALIM

41 contrôles visant **34** opérateurs
4 fiches de remontées de pratiques restrictives de concurrence

DÉLAI DE PAIEMENT

39 entreprises contrôlées
1,3 million d'euros d'amendes administratives

Lutter contre le travail illégal

Le travail illégal peut prendre différentes formes : travail dissimulé, marchandage, prêt illicite de personnel, fraude aux revenus de remplacement, cumul irrégulier d'emplois, emploi irrégulier de travailleurs étrangers, fraude à la prestation de service internationale...

Au sein de la DREETS, l'unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACTI) est chargée d'enquêter et de traiter les dossiers de fraude complexe en appui des unités de contrôle des DDETS(PP). En fait partie le contrôle des détachements de salariés ou « prestation de service internationale » (PSI), dispositif qui permet à une entreprise établie à l'étranger d'effectuer une prestation en France, au moyen de travailleurs qu'elle détache temporairement.

L'URACTI a réalisé 600 interventions en 2023 pour vérifier, notamment dans les secteurs d'activité faisant le plus appel au détachement de salariés, que les droits fondamentaux de ces salariés sont bien respectés (rémunération, durée du travail, hébergement digne) et que les procédures de détachement sont bien appliquées et ne donnent pas lieu à des fraudes.

10% des contrôles ont été suivis d'une procédure de sanction (procès-verbal d'infraction transmis au Procureur de la République, transaction pénale, ou sanction administrative).

Par ailleurs, un groupe de travail inter-régional sur les entreprises de travaux agricoles a été mis en place avec les DREETS Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur au regard des pratiques frauduleuses observées (prêt de main d'œuvre, conditions de travail et d'hébergement parfois délétères, carence de déclaration...).

Veiller à la loyauté des relations entre entreprises

La DREETS a pour objectif de garantir un cadre favorable à une concurrence loyale et ouverte, indispensable au bon fonctionnement de l'économie. Les enquêteurs de la DGCCRF recherchent les pratiques anticoncurrentielles et les abus de position dominante qui entravent le bon fonctionnement des marchés, y compris dans le cadre de la commande publique.

En 2023, la DREETS a contrôlé 39 entreprises pour vérifier le respect des délais de paiement auprès de leurs fournisseurs. En effet, le respect des délais de paiement inter-entreprises est crucial pour maintenir des relations commerciales saines, assurer la stabilité financière des entreprises, et favoriser la fluidité de la chaîne d'approvisionnement. Ces contrôles ont conduit à la notification d'amendes administratives pour un montant total de 1,332 millions d'euros en 2023.

Par ailleurs, dans le contexte de la crise agricole, une attention particulière a été accordée aux relations inter-entreprises dans le secteur agroalimentaire. 34 entreprises ont été contrôlées pour vérifier le respect des dispositions EGALIM : 24 fournisseurs de la grande distribution au titre des négociations commerciales, 5 producteurs agricoles et 5 de leurs acheteurs directs pour le suivi de la contractualisation dans les filières viandes et lait.

Le contrôle des négociations commerciales a conduit à la transmission aux DR(I)EETS compétentes géographiquement, de fiches de signalements de pratiques restrictives de concurrence impliquant plusieurs enseignes nationales de la grande distribution (déséquilibre des relations contractuelles, modification unilatérale à la baisse du prix d'achat, absence de clauses obligatoires portant sur la révision automatique des prix...).

Perspectives 2024

TRAVAIL ILLÉGAL

- ▶ Poursuivre les contrôles sur les secteurs d'activité ciblés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, en particulier s'agissant des activités saisonnières
- ▶ Organiser des journées de contrôles conjointes avec l'inspection du travail espagnole sur les zones frontalières
- ▶ Poursuivre le développement des partenariats avec les secteurs exposés au travail illégal, en particulier les métiers du spectacle et de la coiffure

RELATIONS INTER-ENTREPRISES

- ▶ Renforcer les contrôles afin d'assurer l'effectivité de l'application des lois EGALIM au sein de la filière agro-alimentaire, et contribuer aux réflexions sur une possible évolution du cadre législatif et réglementaire
- ▶ Renforcer le suivi des relations commerciales entre les fournisseurs de produits alimentaires et la grande distribution : suivi des négociations commerciales 2024 et analyse des conventions uniques en découlant
- ▶ Contrôler le respect de la contractualisation écrite à l'amont agricole entre les producteurs et leur premier acheteur dans les filières viandes, lait et œufs
- ▶ Cibler le contrôle des délais de paiement interprofessionnels sur les secteurs à forts enjeux économiques pour la région tels que l'aéronautique



© Préfecture d'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine

➤ Réunion Egalim - février 2024 - Préfecture de région Occitanie

La contractualisation en amont, entre producteurs et premiers acheteurs de la matière première agricole, volet structurant du dispositif EGALIM, a fait l'objet d'une approche pédagogique tenant compte du caractère récent de ces dispositions. Le bilan de ces contrôles montre que le niveau de contractualisation est différent selon les secteurs, avancé dans le lait, et très réduit dans la filière viande.

Par ailleurs, la DREETS participe activement à la détection d'indices de pratiques anti-concurrentielles (PAC), en particulier dans le domaine de la commande publique, avec 3 agents affectés à cette mission au sein du pôle C de la DREETS et 4 enquêteurs dans les directions départementales. 10 indices ont été adressés à la brigade interrégionale des enquêtes concurrence (BIEC) basée à Marseille, dont 9 en matière de commande publique pour des investigations approfondies. Les enquêteurs de la DREETS ont également participé à plusieurs opérations de visite et de saisie (OVS) et enquêtes d'enrichissement en soutien de la BIEC de Marseille.

Assurer un service de médiation pour les entreprises qui le souhaitent

En appui du médiateur national des entreprises, un agent de la DREETS Occitanie propose un service de médiation à destination des entreprises, quels que soient leur taille ou secteur d'activité, rencontrant des difficultés dans leurs relations commerciales avec un partenaire (client ou fournisseur), qu'il soit privé ou public.

Proche des entreprises et connaissant bien les problématiques auxquelles elles sont confrontées, le médiateur régional a été saisi de 134 nouvelles demandes en 2023. Certaines ont été transmises à la médiation nationale ou au médiateur interne de l'entreprise sollicitée. 36 affaires ont été traitées par la DREETS : 11 demandes de médiation ont été refusées par l'entreprise sollicitée, 20 dossiers ont connu un résultat positif et 5 dossiers sont toujours en cours en 2024. La saisine du médiateur s'effectue via le site national : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

Chiffres clés



MÉDIATEUR

36 affaires traitées par le médiateur régional des entreprises

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

1 500 dirigeants, cadres et salariés en entreprise sensibilisés aux enjeux de sécurité économique

entreprises.

Protéger les actifs stratégiques des entreprises régionales

L'une des missions du service économique de l'État en région (SEER) est de protéger les actifs stratégiques de l'économie régionale face aux menaces d'ingérence étrangère (captation de propriété intellectuelle, déstabilisation financière principalement). Les deux délégués à l'information stratégique et à la sécurité économique (DISSE) coordonnent l'action de l'État en région dans ce domaine ; ils constituent le prolongement en région du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE), service à compétence nationale de la direction générale des entreprises.

Au-delà des actions de détection et de remédiation consécutives aux alertes (plus de soixante alertes caractérisées en Occitanie), les DISSE ont sensibilisé plus de 1 500 personnes aux enjeux de sécurité économique, dont les conseillers du commerce extérieur. Ils animent les réseaux de référents à la sécurité économique dans les préfectures de département et dans les écosystèmes d'innovation.



» PROTÉGER et informer les salariés

A travers ses interventions, l'inspection du travail veille à l'application effective du droit du travail dans les entreprises, informe les salariés et les employeurs. La DREETS pilote la déclinaison territoriale du plan national d'action 2023-2025 du système d'inspection du travail qui s'articule autour de cinq priorités : prévention des risques d'accidents du travail graves et mortels et de maladie professionnelle, lutte contre le travail illégal, réduction des inégalités au travail, protection des travailleurs vulnérables et promotion du dialogue social.

Le système d'inspection du travail comprend les unités de contrôle de l'inspection du travail, les services de renseignement en droit du travail et les services chargés de la gestion de diverses procédures (homologation des ruptures conventionnelles, enregistrement des accords, etc.). Ces services sont principalement implantés au sein des DDETS(PP). Les agents de contrôle sont appuyés au niveau régional par les agents du pôle « politique du travail » de la DREETS, en particulier les équipes pluridisciplinaires pour la prévention des risques professionnels.



Contribuer à l'accès au droit et à l'information des salariés

Les 13 services départementaux de renseignement en droit du travail informent et conseillent gratuitement les salariés et les employeurs du secteur privé sur la réglementation du travail, les conventions collectives et la jurisprudence sociale. Ces agents renseignent les usagers lors de permanences physiques, en répondant aux courriels ou encore par téléphone au numéro unique 0 806 000 126.

En 2023, 51 567 demandes ont été traitées, dont 75,5% concernent les règles du contrat de travail.

Contrôler l'application du droit du travail

Les agents de contrôle de l'inspection du travail se mobilisent dans les entreprises, sur les chantiers et dans les exploitations agricoles, auprès des salariés et des employeurs, pour sensibiliser, contrôler et le cas échéant sanctionner.

Les agents de contrôle d'Occitanie ont effectué plus de 21 000 interventions en 2023.

En déclinaison du plan national d'action de la direction générale du travail (DGT), la DREETS a défini une nouvelle feuille de route régionale de l'inspection du travail, avec une approche volontairement décentralisée, fondée sur des plans d'actions départementaux, pour intégrer au mieux les enjeux locaux. Plusieurs campagnes départementales de contrôles ont démarré en 2023, en particulier sur les thèmes suivants :

- ▶ l'emploi de jeunes travailleurs dans la menuiserie et l'esthétique dans le Gard, en vue d'améliorer les conditions de formation, d'hygiène et de sécurité, de rémunération et de temps de travail ;
- ▶ la prévention des chutes de hauteur en Haute-Garonne ;
- ▶ l'amélioration des conditions d'emploi des intérimaires dans le secteur du BTP dans l'Hérault.

Au-delà de ces campagnes départementales et des visites, contrôles et enquêtes à leur initiative, les agents de contrôle ont par ailleurs participé aux deux campagnes nationales. L'une portait sur le temps partiel et la précarité dans les secteurs du nettoyage, des services à la personne et de l'aide à domicile. 333 interventions ont été réalisées. L'autre concernait l'utilisation des équipements de travail et plus spécifiquement les équipements mobiles servant notamment au levage. 309 interventions ont été réalisées. À la faveur des éléments issus de ces contrôles, des demandes de régularisations ont été effectuées par les inspecteurs et des constats consolidés ont été remontés à la direction générale du travail (DGT) en vue d'échanges avec les organisations professionnelles et syndicales.

Les interventions des agents de contrôle s'accompagnent également d'actions de sensibilisation et de communication menées en partenariat avec les CARSAT, l'ARACT, et l'OPPBTB.



Renforcer l'égalité professionnelle femmes-hommes

Les entreprises qui emploient plus de 50 salariés doivent publier, chaque année avant le 1^{er} mars, leur index de l'égalité professionnelle. Fondé sur un ensemble d'indicateurs portant à la fois sur les rémunérations, les promotions et les conditions de travail, l'index permet de mesurer la prise en compte des enjeux d'égalité professionnelle au sein de l'entreprise. Les entreprises dont l'index est inférieur à 85 ont l'obligation de fixer et de publier des objectifs de progression ; celles dont l'index est inférieur à 75 doivent adopter et publier des mesures de correction et de rattrapage. L'intervention des services vise à s'assurer du respect par les entreprises de leurs obligations, s'agissant à la fois de la publication de l'index et des mesures correctives.

La DREETS et les DDETS(PP) peuvent en outre apporter leur appui aux entreprises (particulièrement celles de moins de 250 salariés) pour le calcul de l'index ou l'élaboration de mesures correctives.

Les DDETS(PP) ont été mobilisées pour rappeler aux entreprises assujetties l'obligation de déclaration de l'index (courriers, mises en demeure). Fin 2023, 85,5% des entreprises assujetties avaient transmis leur index de l'égalité via l'appliquetif <https://egapro.travail.gouv.fr/>

93,3% des entreprises déclarantes obtiennent un index supérieur à 75. Les entreprises affichant un index inférieur à 75, ont été saisies par courrier afin de prendre rapidement des mesures correctives. 55 mises en demeure et 2 décisions de pénalités financières (de 0,5% et 0,8% de la masse salariale respectivement) ont été notifiées en 2023.

Contrôler les décisions concernant les salariés protégés dans le cadre de leurs mandats

La rupture du contrat de travail des salariés « protégés », essentiellement des représentants du personnel*, à l'initiative de l'employeur nécessite l'autorisation de l'inspection du travail. La décision administrative peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé du travail, ou contentieux devant le juge administratif. Les recours sont instruits par le service « réglementation et relations du travail » du pôle « politique du travail » de la DREETS.

En 2023, 53 recours hiérarchiques ont été instruits (pour 1 479 décisions), nécessitant un traitement contradictoire exigeant.

Appliquer des sanctions

Lorsque des infractions ou manquements au code du travail sont constatées, des procès-verbaux ou des sanctions administratives peuvent être mis en œuvre.

En 2023, 372 procès-verbaux ont été dressés en Occitanie, et 124 décisions d'amendes administratives ont été notifiées pour un montant de 1 124 150 euros. 876 248 euros ont été recouverts dont 609 960 euros au titre des décisions notifiées en 2023.

Chiffres clés



167 sections d'inspection du travail regroupées en 21 unités de contrôle

21 481 interventions en 2023, concernant **11 598** entreprises, totalisant plus de **705 058** salariés

14 083 lettres d'observations, **362** mises en demeure, **426** décisions d'arrêts de travaux

Perspectives 2024

- ▶ Renforcer les actions de contrôle en matière de prévention des accidents du travail
- ▶ Poursuivre la territorialisation de l'action de l'inspection du travail, pour mieux répondre aux enjeux locaux, dans le cadre notamment de campagnes départementales de contrôles
- ▶ Réduire les délais de traitement des dossiers de recours hiérarchique de salariés protégés et des sanctions administratives



* Liste complète des salariés protégés : art. L2411-1 du code du travail - Protection issue de la convention N°135 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

PROMOUVOIR

la santé et la sécurité au travail

Le système d'inspection du travail concourt à prévenir les risques professionnels, en veillant au respect des obligations des employeurs en matière de santé et sécurité au travail. La DREETS pilote le plan régional de santé au travail et anime le réseau des acteurs de la santé au travail et préventeurs, en particulier les services de prévention et de santé au travail (SPST).

Le quatrième plan régional de santé au travail (PRST4), piloté et animé par la DREETS, constitue la feuille de route de l'État en région, des acteurs de la santé au travail, et des partenaires sociaux en matière de santé et sécurité au travail.

Chiffres clés

13 réunions départementales du PRST Tour avec **800** participants sensibilisés

95 réunions des groupes de travail du PRST

19 services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) soumis à l'agrément de la DREETS en région Occitanie



Combattre les accidents du travail graves et mortels

L'ambition de la DREETS est de renforcer la sensibilisation et la prévention afin de faire diminuer le nombre d'accidents du travail graves et mortels. Elle mobilise les efforts de tous les acteurs dans le cadre du PRST4 et du plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels.

Après avoir observé une baisse régulière du nombre d'accidents du travail au cours des précédentes décennies, on constate depuis 2010 une forme de plafond de verre. Au niveau national, on dénombre environ deux accidents du travail mortels par jour. En Occitanie, les chiffres 2023 ne sont pas encore stabilisés, mais la tendance est orientée à la hausse. Le nombre d'accidents graves avec arrêt de travail remontés par les inspecteurs (qui ne représentent qu'une partie de ces accidents) est quant à lui passé de 105 en 2022 à 136 en 2023.

Au total, 935 enquêtes pour accidents du travail ont été effectuées par les agents de contrôle en 2023.

Face à cette sinistralité, l'effort de sensibilisation et de prévention a été accru dans le cadre du « PRST Tour », avec au total 13 réunions départementales, et la mobilisation de 800 participants. Une campagne de communication inédite à tonalité positive « Non mais c'est quoi ce travail !!? » est portée par les partenaires du PRST pour renforcer la sensibilisation auprès des jeunes et des PME. Des actions spécifiques ont été engagées en direction des secteurs les plus accidentogènes (BTP, agriculture).

Le 28 avril, la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail a été l'occasion d'une communication spécifique à destination des entreprises. La DREETS, en partenariat avec les CARSAT Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, a publié un fascicule proposant des témoignages d'entreprises occitanes qui ont fait évoluer leur organisation pour renforcer la prévention des accidents du travail graves et mortels.

Outiller les entreprises face aux violences sexistes et sexuelles au travail

La prévention des violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail (VSST) est une obligation légale de l'employeur. Ces violences représentent un risque professionnel à part entière et doivent être traitées dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La DREETS Occitanie en a fait un axe central du PRST4.

Selon l'enquête Genese « Violences sexistes et sexuelles au travail » (2021), 41% des femmes et 15% des hommes déclarent avoir été victimes de comportements sexistes ou conduites non désirées à caractère sexuel au travail au cours de leur vie professionnelle.

Face à ce constat, une action spécifique sur les VSST, financée par le ministère du travail, a été initiée par la DREETS Occitanie et ses partenaires (SMTI82, CMIST, PREVALY, Aipals, Carsat, MSA, Aract). Des journées de formation à destination des préventeurs et des entreprises ont été mises en place et un kit à destination des entreprises pour intégrer les violences sexistes et sexuelles comme un risque professionnel à part entière a été créé.

220 personnes, des préventeurs principalement, ont été formées en 2023.

Mettre en œuvre la politique d'agrément des services de prévention et de santé au travail

Le pôle « politique du travail » de la DREETS définit et met en œuvre la politique d'agrément pour les 19 services interentreprises de prévention et de santé au travail.

En mai 2023, la DREETS a présenté sa nouvelle politique d'agrément des SPST au Comité régional de prévention et de santé au travail, intégrant l'évolution des pratiques vers davantage de délégation par les médecins aux membres des équipes pluridisciplinaires, tout en maintenant un plafond à 7 000 salariés suivis par équipe pluridisciplinaire.

Perspectives 2024

- ▶ Renforcer le plan de lutte contre les accidents graves et mortels, en ciblant les secteurs les plus accidentogènes et les publics vulnérables
- ▶ S'appuyer sur la campagne « Non mais c'est quoi ce travail !!? » pour élargir la cible des actions de prévention (jeunes / TPE-PME)
- ▶ Organiser, dans chaque département, une demi-journée de sensibilisation sur la prise en compte des violences sexistes et sexuelles au travail dans les DUERP
- ▶ Négocier les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens des SPST, en lien avec les CARSAT

NON MAIS C'EST QUOI CE TRAVAIL !!?

ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS

Saviez-vous qu'en France ce sont 2 personnes qui meurent d'un accident du travail, chaque jour ?

Le problème d'un accident au travail, c'est qu'il ne « prévient » jamais.

Pour éviter cela, il n'y a qu'un seul remède : la prévention, de l'école jusqu'au cœur de chaque entreprise.

DÉCOUVREZ LES SOLUTIONS

Financé dans le cadre de l'appel à projets dotation exceptionnelle PSE4 - PRST

4 plan santé au travail

PLAN REGIONAL SANTE TRAVAIL Occitanie

FAVORISER

l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

La DREETS met en œuvre la stratégie nationale du « Logement d'abord » en lien étroit avec les DDETS(PP) et en coordination avec les acteurs du service public « de la rue au logement ». La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées vise à répondre aux situations d'urgence et à assurer un parcours vers le logement autonome et durable.



Chiffres clés

HÉBERGEMENT D'URGENCE

11 188 places d'urgence ouvertes chaque soir en moyenne en 2023

Dont **3 059** places CHRS au 31 décembre

HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS

4 861 places de CADA

2 580 places d'HUDA

445 places de CAES

2 068 places d'hébergement dédiées aux déplacés d'Ukraine

689 places CPH

Mettre à l'abri et accompagner les adultes et les familles en difficulté

La DREETS déploie la stratégie régionale d'hébergement d'urgence et pilote la transformation du parc d'hébergement.

L'hébergement se décompose en :

- ▶ un dispositif généraliste d'hébergement dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les centres d'hébergement d'urgence (CHU) ou sous forme de nuitées hôtelières ;
- ▶ un dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et, pour les réfugiés, en centres provisoires d'hébergement (CPH).

En 2023, chaque soir, près de 11 200 places d'hébergement généraliste et plus de 10 600 places pour les demandeurs d'asile et personnes déplacées d'Ukraine ont été mobilisées.

Le réseau DREETS-DDETS(PP) s'est attaché à poursuivre la transformation de l'offre d'hébergement, en renforçant l'accompagnement des bénéficiaires. Ainsi, plus de 550 places hôtelières ont pu être transformées en places d'hébergement ou en places de résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS), offrant un accompagnement plus efficace. Par ailleurs, l'année 2023 a permis de transformer 210 places d'hébergement d'urgence subventionnées en places autorisées, portant à 27% le taux de places de CHRS dans la composition totale du parc occitan.

Les capacités du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés ont quant à elles été renforcées avec l'ouverture de 558 places supplémentaires de CADA, CAES, CPH.

Pour améliorer la qualité de l'accueil dans les centres d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale (CADA, HUDA, CPH), la DREETS a conduit une évaluation. Un guide de bonnes pratiques a été élaboré avec les acteurs et sera déployé en tant que référentiel au niveau régional pour guider les contrôles.

Accompagner vers le logement

La DREETS décline au niveau territorial la stratégie nationale « Logement d'abord » en lien avec les DDETS(PP), la DREAL et les opérateurs locaux. Cette stratégie repose sur le développement d'une offre de logements accompagnés : logements autonomes, abordables et adaptés qui permettent aux personnes logées d'être accompagnées dans leurs besoins. Il s'agit par exemple de pensions de famille et résidences accueil qui combinent espaces privés et vie collective ou de l'intermédiation locative qui permet de sécuriser la relation entre le locataire et le propriétaire du parc privé et encourage ce dernier à louer son logement à des personnes vulnérables.

Dans le cadre du nouveau plan quinquennal « Logement d'abord » pour les années 2023-2027, un important travail a été engagé en 2023 en faveur de l'accélération de l'accès au logement des ménages hébergés et des personnes sans domicile ou en habitat de fortune. En 2023, 2 110 logements sociaux ont été attribués à des ménages hébergés ou sans abri, grâce notamment à la transformation du parc et au renforcement de l'accompagnement des publics. En complément, 498 places d'intermédiation locative et 203 places de pensions de famille ont été créées.

A l'occasion de la semaine des pensions de familles qui s'est tenue du 9 au 15 octobre, les services de l'État et leurs partenaires se sont mobilisés pour organiser de nombreuses « journées portes ouvertes » partout dans la région.

Enfin, dans le prolongement des Assises régionales du Logement qui se sont tenues à Toulouse le 8 décembre, à l'initiative du préfet de région, pour mobiliser les acteurs de la chaîne de production de logements, la DREETS copilote, avec le service intégré de l'accueil et de l'organisation (SIAO) du Gard, le groupe de travail sur la construction de parcours d'accompagnement sans rupture des personnes vers et dans le logement autonome.



Chiffres clés

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

203 places de pensions de famille / résidences d'accueil et **498** places d'intermédiation locative créées en 2023

1 366 attributions de logements sociaux en faveur des ménages hébergés dans l'hébergement généraliste

754 attributions de logements sociaux en faveur des ménages sans abri ou en habitat de fortune

Perspectives 2024

- ▶ Conforter le rôle pivot des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)
- ▶ Consolider l'observatoire régional sur la base des données des SIAO
- ▶ Poursuivre la stratégie de transformation du parc d'hébergement, afin de renforcer la qualité de l'accompagnement
- ▶ Déployer le nouveau plan « Logement d'abord 2 »



©DREETS Occitanie

➤ Réunion DREETS - DDETS (PP) - SIAO - Carcassonne - décembre 2023



➤ Pension de famille La Capitelle à Vergèze (30)

Soutenir la transformation des services intégrés d'accueil et d'orientation

Les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sont chargés du suivi des parcours des personnes sans domicile et de l'observation sociale. Ils gèrent le numéro d'urgence 115 permettant aux personnes sans abri de demander une place d'hébergement d'urgence. Leurs équipes mobiles vont au contact des personnes sans abri et leurs accueils de jour offrent des prestations d'aide alimentaire, d'hygiène, de domiciliation.

La DREETS anime au niveau régional le déploiement de la réforme des SIAO qui ont vocation à l'avenir à jouer un rôle accru de coordination des dispositifs de veille sociale et d'orientation d'accompagnement et d'accès au logement. La DREETS a établi – avec le soutien de son service Etudes, Statistiques et Evaluation – une liste des indicateurs essentiels sur les caractéristiques

des demandeurs, le suivi des parcours et l'accès au logement. Ce cadre permet d'harmoniser les pratiques de saisie des SIAO et ainsi une meilleure connaissance des publics et des trajectoires.

Dans cette dynamique, un séminaire régional DDETS(PP) - SIAO a été organisé par la DREETS à Carcassonne le 6 décembre. Les échanges ont permis de dégager des axes d'évolution afin de tendre vers l'organisation cible prévue dans la réforme. En complément, un temps a été spécialement dédié aux travaux de fiabilisation des saisies dans le SI-SIAO qui permettront de consolider l'observatoire régional des situations avec les départements.





VEILLER

sur les plus fragiles

La DREETS coordonne, au niveau régional, les politiques de solidarité et de développement social mises en œuvre par l'État, en complément de l'action des collectivités territoriales. Elles visent à réduire les inégalités, à améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de précarité et à protéger les majeurs vulnérables.



Un partenariat renouvelé avec les collectivités dans le cadre du Pacte des solidarités

La démarche partenariale initiée par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté visant à renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités se poursuit au travers des contrats locaux des solidarités (2024-2027). Ces contrats conclus par les préfets de départements, les Conseils départementaux et les métropoles s'organisent autour d'un volet Solidarités et d'un volet Insertion-Emploi.

En lien étroit avec le commissaire à la lutte contre la pauvreté, la DREETS appuie les directions départementales pour la mise en œuvre de cette contractualisation qui s'articule autour de 4 axes :

- ▶ Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
- ▶ Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous
- ▶ Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
- ▶ Construire une transition écologique et solidaire

La contractualisation avec les départements sur le deuxième axe relatif à l'insertion dans l'emploi obéit à un cadre et une temporalité spécifiques (contractualisation de transition, pour une période d'un an), afin de préparer le déploiement de la réforme « plein emploi », qui doit être effectif au 1^{er} janvier 2025.

Rénover l'action de l'État dans le champ de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire consiste à mettre à disposition des personnes les plus démunies des produits alimentaires, gratuitement ou en échange d'une participation symbolique. La DREETS répartit les enveloppes budgétaires pour l'ensemble des départements, organise les appels à projets et gère les relations avec les opérateurs au niveau régional.

Dans un contexte d'inflation, le soutien de l'État à l'aide alimentaire en Occitanie a atteint 6,7 millions d'euros en 2023, en forte hausse par rapport à 2022 (1,85 million d'euros).

Les crédits supplémentaires ont permis de lancer le programme « Mieux Manger Pour Tous », qui vise à améliorer l'accès aux denrées alimentaires de bonne qualité nutritionnelle et durable, et à développer de nouvelles solidarités alimentaires sur les territoires. Il a rencontré un franc succès en Occitanie, avec 51 projets soutenus pour un montant de près de 2 millions d'euros, et sera poursuivi en 2024.

En réponse au constat de la précarité étudiante, une action spécifique en faveur des étudiants a également pu être financée. En lien avec le commissaire à la lutte contre la pauvreté et le rectorat, la DREETS a mobilisé 650 000€ de crédits en faveur des associations œuvrant pour la réduction de la précarité alimentaire des étudiants.

Enfin, la mobilisation d'une enveloppe dédiée aux investissements a permis de moderniser le matériel de transport, et les conditions de conservation des denrées et de financer la mise aux normes de certains bâtiments, tout en impulsant une dynamique de mutualisation et de regroupement des infrastructures de manière à réduire les coûts et optimiser les circuits de distribution.

Lutter contre le non-recours

La DREETS porte au niveau régional la stratégie nationale de lutte contre le non-recours. En complément du projet de « solidarité à la source » qui doit permettre d'automatiser le remplissage des déclarations de ressources pour renforcer l'accès aux droits, la DREETS encourage les initiatives locales visant à réduire le non-recours.

Dans le cadre de la mise en œuvre l'expérimentation « territoires zéro non-recours » (TZNR), un appel à projets national a été lancé, relayé par le réseau DREETS-DEETS(PP) et le commissaire à la lutte contre la pauvreté. Cinq territoires occitans ont été retenus – le département de la Haute-Garonne, la ville de Montpellier, la communauté de communes de Piège-Lauragais-Malepère dans l'Aude, la communauté de communes d'Astarac-Arros en Gascogne dans le Gers et la communauté de communes de la vallée du Lot et du Vignoble dans le Lot - pour un soutien total de 1,9 million d'euros entre 2023 et 2026. Pendant trois ans, ces collectivités et leurs partenaires s'attacheront à mieux identifier, informer et accompagner les

Perspectives 2024

- ▶ Accompagner la négociation des contrats locaux des solidarités avec les départements et métropoles
- ▶ Accompagner la contractualisation insertion-emploi avec les départements, pour préparer le déploiement de la réforme « plein emploi » au 1^{er} janvier 2025
- ▶ Déployer le schéma régional des majeurs protégés, en renforçant l'association des personnes à leur mesure
- ▶ Reconduire la campagne de contrôles ciblés sur le signalement des événements indésirables graves
- ▶ Renforcer les actions de contrôle conduites par la mission régionale et interdépartementale d'inspection contrôle évaluation, avec l'objectif de prévenir plus efficacement les situations de maltraitance
- ▶ Accompagner l'élaboration des plans annuels départementaux d'inspection des modes d'accueil du jeune enfant prévus par la loi Plein Emploi



Chiffres clés



CONTRÔLES DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX

54 inspections réalisées par les DDETS(PP) et la DREETS, dont 40 concernant les vacances adaptées organisées

21 contrôles ciblés sur les événements indésirables graves au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux

6 évaluations d'établissements

personnes qui ne font pas valoir leurs droits aux aides et prestations. L'expérimentation sera suivie par un comité d'évaluation chargé de documenter le phénomène du non-recours et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre pour y répondre.

Par ailleurs, la DREETS, en lien avec les DDETS(PP), soutient les acteurs associatifs qui - en complément des CCAS - proposent des services de domiciliation.

Pour des personnes sans domicile stable, la domiciliation permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier et accéder aux droits et prestations. La DREETS promeut ce dispositif, véritable porte d'entrée de l'accès aux droits.

Une étude régionale, nourrie du témoignage de professionnels mobilisés au quotidien, et publiée en juin 2023, apporte des éclairages actualisés sur l'activité de domiciliation, les besoins des publics accueillis et propose des pistes concrètes pour garantir une solidarité réelle dans chacun des 13 départements occitans. La DREETS réalise un suivi annuel de l'activité domiciliaire, en l'étendant à l'ensemble des organismes agréés et établissements d'hébergement ainsi qu'aux CCAS, CIAS et communes dépourvues de CCAS qui sont habilités - de droit - à procéder à des élections de domicile. Une restitution de ces données est prévue via la mise à disposition d'une cartographie interactive.

Protéger les majeurs vulnérables

La DREETS anime, pilote et évalue la politique régionale de protection des majeurs vulnérables. Lorsqu'une personne majeure est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération qui empêche l'expression de sa volonté, le juge peut ordonner une mesure de protection juridique, confiée à un mandataire judiciaire. Ces mesures sont financées par la DREETS.

Après une large concertation, le nouveau schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2023-2027 élaboré par la DREETS a été publié en septembre. Sa mise en œuvre vise à maintenir une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire régional et à garantir la qualité de l'accompagnement des personnes protégées, dans le cadre d'une gouvernance partagée.

En 2023, le financement de ces mesures s'élève à 77,9 millions d'euros, répartis entre les 39 services mandataires tutélaires (établissements sociaux) et les 489 mandataires individuels agréés par les préfets de département afin d'accompagner, conseiller, assister ou représenter 68 000 personnes protégées en Occitanie.

Un projet innovant sur la participation des majeurs protégés à leur mesure a été initié par la mission régionale et interdépartementale d'inspection contrôle évaluation (MRIICE) de la DREETS, avec l'appui du Lab'O, le laboratoire d'innovation de l'État en Occitanie. Cette évaluation, fondée sur un référentiel de bonnes pratiques, vise à faire évoluer les postures professionnelles pour une meilleure prise en considération des droits fondamentaux, des souhaits et des préférences des majeurs protégés.

Contrôler les établissements et services sociaux

La DREETS est en charge, au niveau régional, de la coordination des contrôles et évaluations des dispositifs sociaux. Le contrôle permet de

s'assurer du respect du cadre réglementaire, et de vérifier que les conditions d'organisation et de fonctionnement d'une structure ne compromettent pas la santé, la sécurité et le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées.

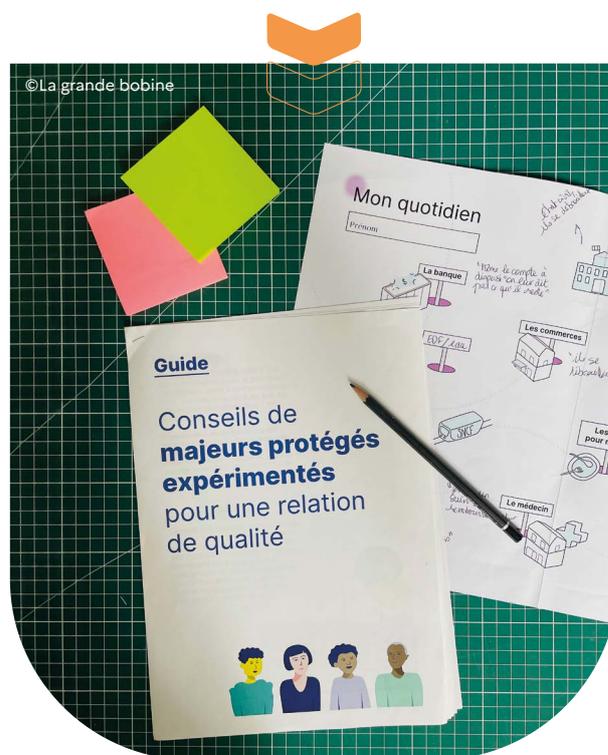
En 2023, la MRIICE et les services d'inspection des DDETS(PP) ont procédé à 54 inspections (contrôles sur place) des établissements et services sociaux autorisés et des actions subventionnées.

Par ailleurs, 21 contrôles inopinés, ciblés sur la connaissance et le signalement des événements indésirables graves (EIG), ont été conduits. L'objectif était de vérifier la bonne mise en œuvre par les établissements de leur obligation de signalement des EIG, ainsi que leur organisation en matière de prévention des violences et maltraitements.

Dans le cadre des États généraux de la lutte contre la maltraitance envers les adultes en situation de vulnérabilité, la MRIICE a organisé le 23 mai 2023 un webinaire rassemblant plus de 120 opérateurs. Des attentes fortes en matière, non seulement de coordination locale, mais également d'espaces de débat et réflexion éthique ont pu être remontés dans le cadre de la concertation sur la stratégie nationale de lutte contre la maltraitance.

Par ailleurs, à la suite de l'incendie aux conséquences dramatiques intervenu lors d'un séjour au mois d'août 2023 à Wintzenheim (Haut-Rhin), la vigilance a été renforcée sur les vacances adaptées organisées (VAO) en région Occitanie. Les organisateurs ont été sensibilisés sur les points de vigilance à respecter et les contrôles ont été renforcés.

Enfin, sur le secteur de l'accueil du jeune enfant, le réseau des DDETS(PP) a été mobilisé en lien avec les Conseils départementaux à la suite de plusieurs contrôles ayant révélé des modes d'accueil non conformes à la réglementation. A cet effet, la MRIICE a produit des modèles et des outils pour accompagner ce champ d'intervention. La MRIICE a également contribué au vade-mecum en cas de fermeture temporaire ou définitive d'établissements d'accueil des jeunes enfants élaboré par la DGCS.



Chiffres clés



AIDE ALIMENTAIRE

257 associations d'aide alimentaire habilitées en Occitanie

6,7 millions d'euros de soutien de l'État pour l'aide alimentaire

MAJEURS PROTÉGÉS

68 000 majeurs protégés en Occitanie

489 mandataires judiciaires individuels et 39 services mandataires judiciaires

17 services de délégués aux prestations familiales, représentant 70 ETP

17 évaluations de mandataires à la protection de majeurs (12 services et 5 mandataires individuels)

» PROTÉGER

les consommateurs

Au sein de la DREETS, le pôle C (concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie) a pour mission de protéger les consommateurs et les entreprises, en veillant au bon fonctionnement des marchés.

Les agents de la DREETS exercent certaines missions de contrôle en propre, notamment dans le secteur des vins et spiritueux, des relations interentreprises, ou encore en matière de métrologie légale (instruments de mesure). Par ailleurs, la DREETS coordonne et pilote l'action des directions départementales interministérielles pour la protection économique et la sécurité des consommateurs, à tous les stades de la chaîne de valeur (production, transformation, importation, distribution).

ZOOM SUR

Une nouvelle organisation pour le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments

Après des années de gestion partagée entre la direction générale de l'alimentation (DGAL) et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la police chargée de la sécurité sanitaire des aliments a été transférée sous le pilotage unique de la DGAL du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. La réforme doit permettre de rendre l'organisation administrative plus lisible et plus efficiente, et s'accompagne d'un renforcement des contrôles. La DGCCRF reste pour sa part en charge des contrôles sur la loyauté des produits alimentaires à l'égard des consommateurs et des professionnels : respect des règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, lutte contre les pratiques trompeuses sur l'origine, la qualité, les allégations relatives aux produits.

Sous le pilotage conjoint de la DREETS et de la DRAAF et grâce à la mobilisation des DD(ETS) PP, la bascule s'est effectuée dans de bonnes conditions, en Occitanie, tout en maintenant un haut niveau de contrôle au bénéfice des consommateurs.



Protéger le pouvoir d'achat des consommateurs

Les agents de la DGCCRF veillent à l'information loyale des consommateurs et contribuent ainsi à donner confiance dans l'acte d'achat. Ils recherchent et constatent les infractions et manquements tels que publicités trompeuses, faux rabais, « réduflation ». La « réduflation » est une pratique commerciale consistant à réduire le poids d'une denrée tout en conservant son volume apparent afin de masquer une hausse des prix.

Dans un contexte d'inflation des prix des biens de grande consommation, l'État a mis en place le « trimestre anti-inflation », lancé en mars 2023 et prolongé jusqu'à la fin de l'année – un dispositif qui avait pour objectif de maintenir des prix les plus bas possibles sur un nombre élevé de références de produits de première nécessité, librement choisis par les distributeurs. Ces derniers se sont engagés à supporter cet effort de modération tarifaire sur leurs propres marges, tout en continuant de respecter le cadre en vigueur, notamment les règles visant à protéger le revenu des agriculteurs.

Les agents des directions départementales interministérielles se sont mobilisés pour contrôler ce dispositif « anti-inflation » : 202 contrôles ont été réalisés en Occitanie pour suivre l'évolution du prix des produits concernés et s'assurer du respect des engagements pris par les enseignes y participant. Dans le cadre de cette enquête, 71 avertissements ont été adressés à ces enseignes, 5 injonctions pour faire modifier rapidement les affichages litigieux et 29 procès-verbaux administratifs ont été rédigés en cas de manquements nombreux et/ou au désavantage du consommateur.

La DREETS a par ailleurs souhaité renforcer ses relations avec les associations régionales de consommateurs, en instaurant les « Jeudis de la consommation ». Le cycle de réunions a permis de partager avec les associations des informations sur les secteurs contrôlés dans le cadre du programme national d'enquête 2023, ainsi que les nouveaux modes de distribution. Les outils Signal Conso (qui permet aux consommateurs de signaler un problème ou une anomalie) et Rappel Conso (qui communique une information consolidée sur les rappels de produits) ont fait l'objet de présentations.

Enfin, dans un contexte marqué par un niveau élevé de fraudes et d'irrégularités, susceptibles de générer de la défiance chez les consommateurs, les enquêteurs du réseau DREETS-DD(ETS)PP ont renforcé leur action en matière d'accompagnement de la transition écologique avec 346 contrôles réalisés dans des domaines variés (rénovation thermique, allégations

Perspectives 2024

- ▶ Intensifier les contrôles sur l'origine des produits (objectif de 1000 contrôles pour l'Occitanie) afin de détecter les pratiques de « francisation » sur les produits alimentaires avec une attention particulière dans le secteur vitivinicole
- ▶ Intensifier les contrôles sur le respect de la réglementation EGALIM
- ▶ Renforcer les contrôles en lien avec la transition écologique pour créer les conditions de la confiance des consommateurs
- ▶ En métrologie légale, poursuivre le développement de l'application numérique « SPARC »



« vertes » sur certains produits, etc.).

Combattre les fraudes dans le négoce et la commercialisation des vins

La Brigade d'enquêtes Vins et Spiritueux (BEVS) de la DREETS vérifie la conformité des produits proposés aux consommateurs et la loyauté des appellations des produits vitivinicoles. Elle veille au respect des dispositions réglementaires concernant les pratiques œnologiques et assure la surveillance des filières d'approvisionnement en produits. Ces contrôles permettent de prévenir les fraudes graves, notamment la falsification des vins par l'utilisation de produits interdits ou par la mise en œuvre de coupages illicites. Ces pratiques lèsent les consommateurs et portent atteinte à la réputation de la filière vitivinicole.

Dans un contexte de crise au sein de la filière viticole en Occitanie, la brigade a renforcé ses contrôles auprès des opérateurs du négoce principalement sous deux axes :

- ▶ contrôles de traçabilité pour suivre le devenir des vins étrangers et voir sous quelles formes ils sont commercialisés par les opérateurs français (recherche de francisation) ;
- ▶ contrôles des étiquetages avec la vérification des habillages des vins, que ce soit à destination du marché intérieur ou de l'export.

121 contrôles ont été réalisés par la BEVS chez des producteurs ayant une structure de négoce, des négociants vinificateurs et des négociants.

235 contrôles à la distribution ont été menés par les directions départementales interministérielles, afin de détecter des étiquetages confusionnels, identifier les opérateurs responsables, les contrôles amont étant pris en charge par la BEVS.



Chiffres clés

5 749 visites (DREETS+DD(ETS)PP) dont **457** pour la DREETS dans les différents domaines relevant de la compétence de la DGCCRF

43% des contrôles DREETS ont donné lieu à des suites répressives ou correctives

7 360 instruments de mesure contrôlés, **24** amendes administratives adressées à des détenteurs, **1** instrument mis sous scellé



Surveiller les instruments de mesure

Le service de métrologie légale de la DREETS est chargé de contrôler la conformité, le bon entretien et le respect des vérifications réglementaires des 37 catégories d'instruments de mesure réglementés en métrologie légale et soumis à ce titre aux dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 modifié.

En 2023, la DREETS a contrôlé 7 360 instruments de mesure, émis 935 bulletins de refus assortis de demandes de mise en conformité, prononcé 24 amendes administratives, et 1 instrument a été mis sous scellé.

En particulier, la DREETS a déployé, entre les mois d'août et octobre, une opération nationale de contrôle, portant sur la conformité des chronotachygraphes installés sur les véhicules de transport de voyageurs de plus de 9 personnes et les poids lourds de plus de 3,5 tonnes. 648 instruments ont été directement vérifiés sur véhicule, ainsi que 403 dossiers au sein de 26 centres agréés pour les contrôles en service de ces instruments. La moyenne régionale de non-conformité des instruments est de 5,5% : un chiffre supérieur à la moyenne nationale (3,4%) mais inférieur à celui constaté pour d'autres catégories d'instruments de mesure qui oscille autour de 10%.

Par ailleurs, près de 300 organismes interviennent en région au titre d'au moins une des fonctions d'installateur, vérificateur ou réparateur, parmi lesquels 74 bénéficient d'un agrément délivré par la DREETS Occitanie. En 2023, le service métrologie a réalisé 225 visites de surveillance inopinées, 83 visites de surveillance approfondie et 2 audits. 4 agréments et 5 marques d'identification ont été retirés à des organismes à l'initiative de la DREETS et 5 décisions administratives pour la délivrance de marques et 13 décisions de délivrance ou de modification d'agréments ont été traitées pour le compte des préfets de département.

Enfin, l'année 2023 a permis de faire aboutir le projet d'application « SPARC » qui va permettre de dématérialiser le suivi du parc et de gagner en efficacité dans le contrôle des instruments de mesure. En cours de déploiement au niveau national, ce projet a été copiloté par les DREETS Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes et, au niveau national, par la DGE.



» ACCOMPAGNER

le développement des territoires

La DREETS concourt au développement des territoires d'Occitanie, dans l'optique de favoriser la cohésion économique et sociale et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Perspectives 2024

POLITIQUE DE LA VILLE

- ▶ Conclure les nouveaux contrats de ville
- ▶ Renforcer la mobilisation des dispositifs « emploi » (contrats aidés, contrat d'engagement jeunes, emplois francs) au service des habitants des quartiers prioritaires

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

- ▶ Achever le déploiement des chefs de projets dans les 15 territoires d'industrie de la région
- ▶ Définir une feuille de route pour chaque territoire d'industrie, intégrant les enjeux de transition écologique dans le cadre de la COP Occitanie.

Favoriser la cohésion et réduire les inégalités avec le Fonds social européen (FSE+)

En tant qu'autorité de gestion déléguée, la DREETS coordonne au niveau régional la gestion du fonds social européen (FSE+), qui vise à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale, en aidant les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et en offrant des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'Union européenne.

Une enveloppe de 179,3 millions d'euros de fonds européens a été allouée à l'Occitanie au titre de la programmation FSE+ 2021-2027.

Cette enveloppe a été répartie en 6 priorités :

- ▶ « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion » : 70% de l'enveloppe
- ▶ « Renforcer l'emploi des jeunes et la réussite éducative » : 23% de l'enveloppe
- ▶ « Compétences – Mutations économiques – Systèmes de formation » : 6% de l'enveloppe
- ▶ « Marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté » : 1% de l'enveloppe
- ▶ « Aide matérielle aux plus démunis » : < 1% de l'enveloppe
- ▶ « Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs » : < 1% de l'enveloppe

Une partie de ces enveloppes a été déléguée aux organismes intermédiaires qui mettent en œuvre ces priorités. Ainsi, 10 des 13 départements de la région ont demandé à être délégataires (Ariège, Aude, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne), ainsi que Toulouse-métropole. La DREETS continue d'assurer la gestion des appels à projets dans les autres départements.

Fin 2023, 46 appels à projets ont été lancés par les organismes intermédiaires et 9 par la DREETS, pour un montant de crédits prévisionnel de 91,92 millions d'euros.



➤ Cité Fontanilles à Mende

Soutenir la politique de la ville

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires, en favorisant l'intégration et la réussite de leurs habitants. La DREETS coordonne cette politique au niveau régional, et, à ce titre, répartit les financements entre les 13 départements de la région. Elle est par ailleurs responsable du plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité ».

Avec le concours des centres de ressources de la politique de la ville, la DREETS a apporté son appui aux DDETS(PP) et aux préfetures de département pour mener à bien les travaux d'actualisation de la géographie de la politique de la ville et préparer la nouvelle génération des contrats de ville. La nouvelle liste des quartiers prioritaires a été fixée par un décret du 28 décembre 2023. La région Occitanie compte désormais 108 quartiers prioritaires de la ville (QPV), qui regroupent un peu plus de 6% de la population régionale, et tous les départements sont couverts. La prochaine étape est la finalisation des nouveaux contrats de ville, qui devrait aboutir au printemps 2024.

L'action de la DREETS en faveur des habitants des quartiers prioritaires se décline également au travers du soutien à différents dispositifs dans le domaine de l'emploi (cités de l'emploi, parrainage et écoles de la 2^{ème} chance), de l'éducation (cités éducatives, cordées de la réussite), de la lutte contre les discriminations et de la culture (C'est mon patrimoine).

La DREETS coordonne le plan de professionnalisation des adultes-relais et accompagne, avec le réseau des services de l'État dans les départements, les employeurs des adultes-relais.

Dans le cadre du déploiement du plan national de formation « Valeurs de la République et laïcité », la DREETS a également contribué à la création du site internet www.vrloccitanie.fr, en ligne depuis mai 2023. Ce site web se veut une plateforme d'échanges entre les acteurs de la thématique des 13 départements d'Occitanie. Il regroupe les événements et les formations disponibles, ainsi que de nombreuses ressources : textes de références, lois, jurisprudences, chartes, guides, vade-mecum, vidéos, jeux. Les formations « Valeurs de la République et laïcité » permettent aux acteurs de terrain de mieux appréhender les principes de la laïcité, de les appliquer et de les expliquer dans l'exercice de leur métier.

Les « Territoires d'industrie »

Le programme national « territoire d'industrie » s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle visant à favoriser la mobilisation collective et cordonnée des acteurs publics et privés dans les territoires autour des enjeux de compétences, d'attractivité des métiers, d'innovation, de foncier industriel et de transition écologique. La DREETS assure avec le Conseil régional la coordination du dispositif. Par ailleurs, chaque territoire d'industrie est copiloté par un binôme élu-industriel.

Après le succès de la phase 1 (2018-2022), la phase 2 de ce programme (2023-2027) permet à la région Occitanie de disposer de 15 territoires d'industrie labellisés, soit 5 territoires supplémentaires, qui couvrent désormais l'ensemble des départements de la région.

Cette nouvelle génération de territoires d'industrie bénéficiera d'une offre de services enrichie et d'une animation renforcée avec le cofinancement par l'État d'un chef de projet pour chaque territoire. Une enveloppe du Fonds vert (« Territoires d'industrie en transition écologique ») sera par ailleurs consacrée au soutien de projets industriels structurants et des moyens d'ingénierie seront proposés par l'ANCT et par les partenaires du programme.



Chiffres clés

FONDS SOCIAL EUROPÉEN

46 AAP émis par les organismes intermédiaires et 9 par la DREETS, pour un montant de crédits prévisionnel de **91,92 millions d'euros**

POLITIQUE DE LA VILLE

26,53 millions d'euros consacrés à la politique de la ville en 2023

1 655 personnes formées aux valeurs de la République et à la laïcité

108 QPV en Occitanie dans la nouvelle géographie de la politique de la ville



15
territoires d'industrie

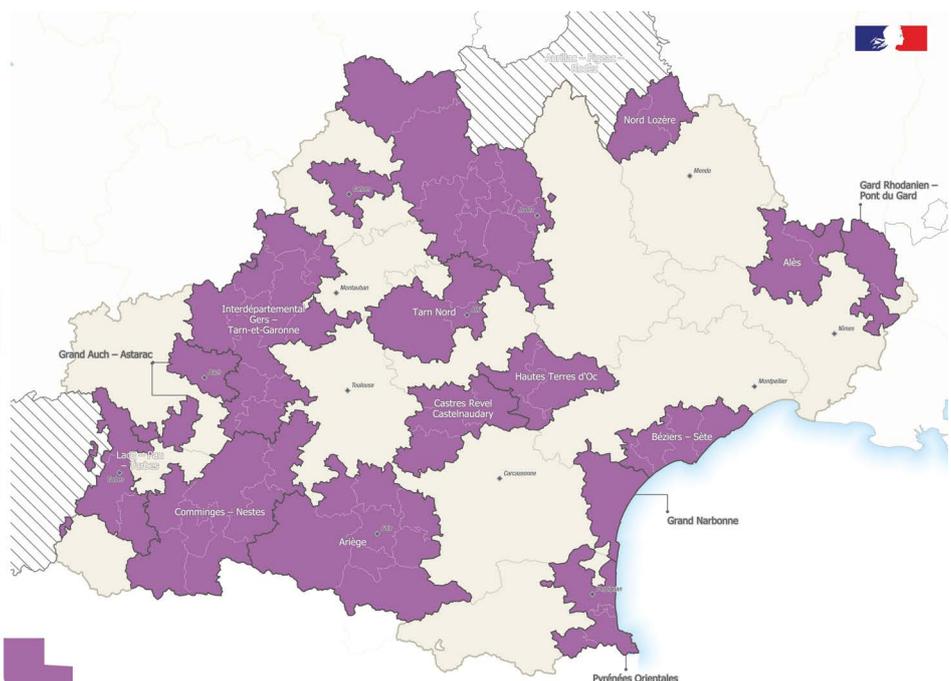
À date du 22 novembre 2023

Occitanie

- Périmètre territoire d'industrie
- Périmètre EPCI
- Préfecture de département
- Périmètre interrégional



Sources : ANCT 2023 ; Fond cartographique IGN Admin Express 2023 - Réalisation : Cartographie ANCT - 11/2023



30 km



Observer, analyser, évaluer pour éclairer les politiques publiques



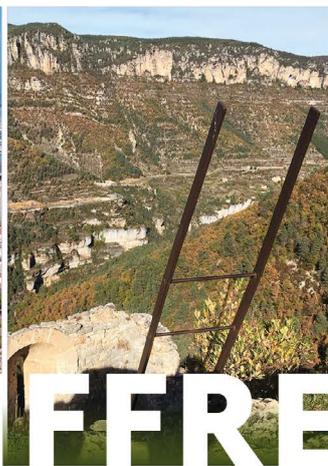
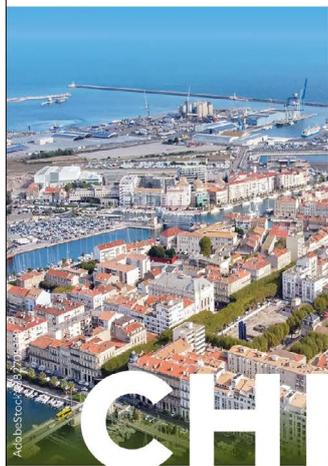
Avec son Service Etudes, Statistiques et Evaluation, la DREETS mobilise des outils statistiques ou cartographiques et mène des études afin d'éclairer la conduite des politiques publiques. Ces travaux permettent un meilleur ciblage de l'action publique au regard des besoins de chaque territoire et de ses habitants.

L'ensemble des publications du SESE sont disponibles sur le site de la DREETS, en particulier :

- ▶ un fascicule « chiffres clés », publié chaque année, qui rassemble les informations utiles sur l'ensemble des champs relevant de la compétence de la DREETS,
- ▶ chaque trimestre, une note de conjoncture, et les données détaillées sur l'emploi,
- ▶ des outils cartographiques en appui aux politiques publiques : en 2023, la DREETS a ainsi publié des cartographies interactives sur les structures d'insertion par l'activité économique et le logement adapté,
- ▶ des synthèses thématiques sur des sujets d'actualité dont, en 2023, l'apprentissage, les travailleurs détachés en Occitanie et l'accès à la formation des demandeurs d'emploi de 2017 à 2021.


**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**



CHIFFRES CLÉS
Édition 2023 



La plateforme d'observation sociale, un réseau partenarial pour mutualiser les connaissances

Coordonnée par la DREETS, la plateforme d'observation sociale (POS) est un réseau d'acteurs institutionnels volontaires pour partager leurs connaissances et leurs initiatives dans le champ de la cohésion sociale. L'objectif est de capitaliser sur les bonnes pratiques et d'en faire bénéficier d'autres territoires. Cette mutualisation passe notamment par l'organisation de journées d'étude et de webinaires thématiques.

Le 14 novembre dernier, le séminaire annuel de la POS a porté sur les enjeux de l'accès à l'emploi des personnes les plus précaires. Ce séminaire a permis notamment de faire le point sur le dispositif d'accompagnement renforcé des réfugiés vers l'emploi, ainsi que sur différentes initiatives déployées dans la région pour mener de front l'accès au logement et l'accès à l'emploi.

Dans un format plus court, des webinaires sont organisés régulièrement et permettent de partager des

restitutions de travaux d'études et d'expérimentations menés en Occitanie. A titre d'exemple, le webinaire du 14 septembre a porté sur les enjeux de la dématérialisation des démarches pour l'accès aux droits sociaux.

Le site web de la POS (<https://pos-occitanie.fr/>) recense l'ensemble des événements passés avec des synthèses et des éléments bibliographiques sur chaque sujet.



Une approche globale & partenariale



GLOSSAIRE

ADLC - Autorité de la concurrence

AFPA - Agence pour la formation professionnelle des adultes

AGEFIPH - Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AGIR - Accompagnement global et individualisé des réfugiés

AHI - Accueil, hébergement, insertion

AMI - Appel à manifestation d'intérêt

ANAH - Agence nationale de l'habitat

AOP - Appellation d'origine protégée

APEC - Association pour l'emploi des cadres

APLD - Activité partielle de longue durée

ARACT - Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARML - Association régionale des missions locales

ARS - Agence régionale de santé

BEVS - Brigade d'enquête vins et spiritueux

CADA - Centre d'accueil pour demandeurs d'asile

CAES - Centre d'accueil et d'examen des situations administratives

CARSAT - Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

CCI - Chambre de commerce et d'industrie

CEJ - Contrat d'engagement jeunes

CFA - Centre de formation d'apprentis

CHRS - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHU - Centre d'hébergement d'urgence

CPH - Centre provisoire d'hébergement

CPF - Compte personnel de formation

CREAI-ORS - Centre régional d'études, d'actions et d'informations - Observatoire régional de la Santé

CROCT - Comité régional d'orientation des conditions de travail

CRP - Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises

DARP - Délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles

DDETS - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DDETSPP - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DDPP - Direction départementale de la protection des populations

DGCCRF - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGE - Direction générale des entreprises

DGEF - Direction générale des étrangers en France

DGEFP - Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

DIHAL - Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

DISSE - Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économique

DRAAF - Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREES - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

EA - Entreprise adaptée

EGAlim - États généraux de l'alimentation

FNE - Fonds national pour l'emploi

FSE - Fonds social européen

GEIQ - Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

HOPE - Hébergement - Orientation - Parcours vers l'Emploi des personnes réfugiées

IGP - Indication géographique protégée

MASA - Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

MRIICE - Mission régionale et interdépartementale de l'inspection, du contrôle et de l'évaluation

MSA - Mutualité sociale agricole

OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration

OPCO - Opérateur de compétences

OPPBTP - Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

PCRH - Prestation conseil RH

POS - Plateforme d'observation sociale

PRITH - Plan régional de l'insertion des travailleurs handicapés

PRST - Plan régional de santé au travail

SIAO - Service intégré d'accueil et d'orientation

SRCTP - Service Régional de contrôle de la formation et des titres professionnels

SEER - Service économique de l'État en région

SESE - Service études, statistiques, évaluation

SGAR - Secrétaire général pour les affaires régionales

SIAE - Structure d'insertion par l'activité économique

SPSTI - Service de prévention et de santé au travail interprofessionnel

VAE - Validation des acquis de l'expérience

ZRR - Zone de revitalisation rurale



DREETS

Occitanie



©Unsplash



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREETS Occitanie

5 esplanade Compans Caffarelli
BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex 6

dreets-oc.direction@dreets.gouv.fr

Tél. : 09 88 88 80 80

www.occitanie.dreets.gouv.fr